

Rapport d'activité des services de l'État dans le département du Jura 2014





J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le Jura pour l'année 2014.

Cette présentation constitue un moment de dialogue et d'échange avec les élus du conseil départemental, après la mise en lumière des principales actions de l'État menées dans le département en 2014.

Le rapport témoigne de la diversité des missions des services de l'État dans le Jura et de la pleine implication de leurs agents au profit de l'intérêt général, en faveur de la protection et de la sécurité des biens et des personnes, du développement local, de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'environnement et de l'agriculture.

Durant l'année 2014, l'État s'est mobilisé dans la mise en œuvre des politiques publiques, dans l'accompagnement des projets avec l'écoute et la proximité nécessaires à leur réalisation.

Le pilotage et l'animation des politiques publiques doit se réaliser dans une démarche partenariale alliant le respect des compétences de chacun et une intervention croisée sur des problématiques spécifiques.

A l'occasion de la présentation de ce rapport, je souhaite saluer le travail et l'engagement des agents des services de l'État dans le département, permettant d'assurer à tous les citoyens un service public de qualité.

Jacques QUASTANA

Préfet du Jura

SOMMAIRE

1 Le Jura, les chiffres clés

2 L'Etat garant de la sécurité

- 2.1 - La sécurité des personnes et des biens
- 2.2 - La sécurité civile
- 2.3 - La sécurité routière
- 2.4 - La sécurité sanitaire et alimentaire
- 2.5 - Les titres et les polices administratives

3 L'Etat acteur du développement économique et de l'emploi

- 3.1 - La mobilisation en faveur de l'emploi
- 3.2 - Le soutien de l'activité économique sur le territoire
- 3.3 - La revitalisation économique des territoires
- 3.4 - Les aides à la production agricole

4 L'Etat solidaire, garant de la cohésion sociale

- 4.1 - L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations
- 4.2 - Le logement et l'habitat
- 4.3 - La lutte contre le décrochage scolaire
- 4.4 - Les nouveaux rythmes scolaires
- 4.5 - La devoir de mémoire

5 L'Etat partenaire de l'aménagement durable du territoire et de la protection de l'environnement

- 5.1 - L'intercommunalité
- 5.2 - Le soutien financier aux collectivités locales
- 5.3 - La politique de soutien aux centres bourgs
- 5.4 - La transition écologique et énergétique
- 5.5 - Le développement de l'aménagement durable

6 L'Etat modernise son action

- 6.1 - Le renouvellement du label QUALIPREF
- 6.2 - La dématérialisation progressive des démarches et de l'information des usagers
- 6.3 - L'organisation des élections municipales





2.1 - La sécurité des personnes et des biens

L'année 2014 a montré une baisse de la délinquance dans le département du Jura par rapport à l'année 2013. Le département se démarque de l'évolution à la hausse constatée au plan national.

Dans le détail, la délinquance de proximité, les atteintes aux biens et les cambriolages sont en diminution. A rebours, les violences physiques sont en très légère augmentation (+1%) et les infractions économiques et financières sont en hausse (+5 %).

Les services de police et de gendarmerie progressent dans le relevé des infractions à leur initiative, et obtiennent des résultats supérieurs à l'année précédente en matière d'élucidation des affaires.

Délinquance

Afin de mesurer la délinquance, le ministère de l'intérieur utilise plusieurs indicateurs qu'il suit dans le temps pour chacune des deux forces publiques (police et gendarmerie).

- ◆ -Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) : cet indicateur répertorie toutes les violences physiques et crapuleuses et inclut les menaces et violences intra familiales. Il est en augmentation de 1 % en 2014 avec 1119 faits recensés contre 1110 en 2013.
- ◆ -Les atteintes aux biens (AAB) : cet indicateur recense essentiellement les cambriolages survenus dans les résidences principales ou secondaires. La baisse en 2014 est de moins de 1 % avec 4973 faits enregistrés contre 5004 l'an dernier.

Le complet déploiement des cellules anti cambriolages (CAC) et des groupe d'enquête de lutte anti cambriolage (GELAC) en zone gendarmerie, et la poursuite de la mise en œuvre du plan départemental visant à lutter contre les cambriolages en zone police, doivent permettre de progresser dans l'élucidation et de neutraliser des équipes de cambrioleurs.

Dans un même registre, 679 commerçants jurassiens ont adhéré au dispositif « Alertes commerces » et un plan de prévention des atteintes aux exploitations agricoles a été signé au printemps 2014.

A noter plus spécifiquement une diminution importante des interventions pour violences sexuelles. 87 faits signalés en 2014 pour 114 l'année précédente, soit une baisse d'environ 24%.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation des affaires de stupéfiants de 22.10 % en 2014 avec 85 affaires contre 59 en 2013.

Cybercriminalité

Sur le groupement de gendarmerie du Jura, l'année 2014 a été marquée par une augmentation de 25 % des escroqueries et infractions économiques et financières (de 655 en 2013 à 823 faits en 2014).

L'engagement important des enquêteurs dans ce domaine a permis une augmentation de 20 points du taux d'élucidation (de 65 à 85%).

Les enquêteurs enregistrent de plus en plus de plaintes relatives aux faux ordres de virement impactant lourdement les finances des entreprises. A noter également la persistance d'escroqueries auprès des personnes âgées par l'intermédiaire de sites tel que le Bon Coin et plus récemment des atteintes aux systèmes de traitement de données (sites internet piratés).

Un spécialiste de la lutte contre la délinquance liée aux nouvelles technologies (Ntech) est actuellement en poste au sein du groupement de gendarmerie. Il a formé au cours des deux dernières années 26 correspondants (C-Ntech) affectés dans les communautés de brigades, dans les brigades de recherches ainsi que dans les pelotons d'autoroute.

Afin d'enrayer cette tendance à la hausse, ces spécialistes ont entrepris des actions de prévention dans : les collèges, lycées (information des mineurs et des parents d'élèves sur les risques en tant que victimes mais aussi comme auteurs potentiels de ces infractions. Les entreprises (informations relatives aux faux ordres de virement), communautés de communes et réunions de personnes âgées (prévention des escroqueries sur internet).

Ces spécialistes sont également formés à des techniques d'investigation nouvelles permettant d'identifier les auteurs de ces délits et de pouvoir ainsi stopper leur réitération, s'ils ne sont pas implantés à l'étranger.

Le phénomène de radicalisation dans le Jura

Une cellule de veille a été mise en place au mois de mai 2014. Elle se réunit sous la présidence du préfet de département en deux structures :

- ◆ en formation restreinte, à raison d'une fois par mois. Sont invités les services de la préfecture (bureau des nationalités et direction du cabinet), les forces de l'ordre et du renseignement (service départemental du renseignement territorial (SDRT), direction régionale du renseignement intérieur (DRRI).
- ◆ en formation plénière, à savoir les membres de la formation restreinte auxquels s'adjoignent l'administration pénitentiaire (Maison d'arrêt, SPIP), l'Education Nationale, la CAF et le Conseil Départemental).

L'essentiel des signalements provient des services dédiés au renseignement territorial, ainsi que de l'Education Nationale pour ce qui relève des mineurs.

Les moyens financiers mis en œuvre par l'État

Au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) :

- ◆ 78 812 euros ont été délégués en 2014.
- ◆ 13 actions ont été financées avec pour objectif de prévenir la délinquance des jeunes, les violences faites aux femmes, d'apporter de l'aide aux victimes, et de favoriser la médiation en matière de tranquillité publique. Enfin, le travailleur social pour la police et la gendarmerie a été financé sur ces crédits à hauteur de 50 %. (20 474 €).

Au titre de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) :

- ◆ 35 000 euros ont été délégués en 2014
- ◆ La moitié des crédits a permis de financer 11 actions, dont en majorité des actions de prévention en direction des jeunes ainsi que des actions d'aide et d'écoute aux toxicomanes et à leur famille. L'autre moitié a été allouée à l'Éducation Nationale pour mener des actions dans 28 établissements d'enseignements.

En 2014, 14 collectivités locales disposaient d'un système de vidéoprotection en vigueur.

Parmi elles, 12 ont, en 2014, installé de nouvelles caméras ou renouvelé leur système.

En matière de vidéoprotection, 67 dossiers de premières demandes ont été validés au titre de l'année 2014, 28 modifications et 48 renouvellements soit un total de 143 dossiers traités sur une année.

La commission de vidéoprotection s'est réunie sous la présidence du président du tribunal de grande instance à 4 reprises en 2014.

16 contrôles ont été réalisés, soit 11 de plus qu'en 2013 (+ 220 %).

L'ensemble des contrôles se révèle efficace car les dossiers sont généralement régularisés, par les exploitants, au cours de l'année.

Année	1ère demande	Demandes de modification	Demandes de renouvellement	Total
2013	77	25	46	148
2014	67	28	48	143

2.2 - La sécurité civile

La protection civile couvre un domaine allant de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs à la distribution des premiers soins en cas d'accident, en passant par l'information des populations.

L'information préventive des populations constitue en effet une condition essentielle pour que la population prenne conscience des dangers auxquels elle est exposée. La connaissance des mesures de protection, de prévention et de secours prévues par les pouvoirs publics, contribue à préparer le citoyen à un comportement responsable face aux risques.

L'Etat, bien que jouant un rôle central dans la conduite des opérations de secours, ne peut agir seul, chacun ayant en effet une responsabilité en matière de protection civile ; la sécurité civile est, en ce sens, l'affaire de tous.

Œuvrant pour la protection des populations, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), est un acteur majeur du dispositif de protection civile à l'échelle départementale.

Il assiste le préfet dans la préparation de la gestion des risques et des crises, la coordination et la mise en œuvre des mesures correspondantes. Il exerce ses missions dans un contexte interministériel en relation étroite avec les différents services de l'Etat, le service départemental d'incendie et de secours, les collectivités territoriales et les associations agréées de sécurité civile.

■ **La prévention de la crise**

En matière de prévention, la connaissance du risque, naturel, technologique ou lié à la vie courante est essentielle. La sensibilisation, l'information des populations et des élus en amont sont primordiales.

Dans ce cadre, sur la base des études de risques, le SIDPC :

- ◆ tient à jour le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) ;
- ◆ élabore en lien avec les acteurs concernés et assure le suivi de la planification de l'ORSEC Départementale (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) ;
- ◆ conseille les Maires dans le cadre de plans communaux de sauvegarde ;
- ◆ organise des exercices de sécurité civile qui associent la population et les acteurs locaux ;
- ◆ gère les travaux des commissions de sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP) ainsi que ceux des différentes sous-commissions dont celle des terrains de camping soumis à risque ;
- ◆ assure le suivi des grands rassemblements (plus de 1500 personnes) ;
- ◆ assure le suivi des moyens d'alerte des populations ;
- ◆ effectue le suivi des formations des secouristes et veille à la structuration du réseau des partenaires associatifs de la sécurité civile.

Les établissements recevant du public (ERP)

En 2014, **238** établissements ont été visités qui se répartissent ainsi :

- ◆ **12** établissements de 1^{ère} catégorie
- ◆ **26** établissements de 2^{ème} catégorie
- ◆ **61** établissements de 3^{ème} catégorie
- ◆ **106** établissements de 4^{ème} catégorie
- ◆ **33** établissements de 5^{ème} catégorie à sommeil

Le nombre d'avis défavorables au 31 décembre 2014 s'établit à **95 (57** dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, **14** dans celui de Dole et **24** pour Saint-Claude). La sous-commission départementale de sécurité incendie compte **1** avis défavorable.

Les avis défavorables sont motivés pour l'essentiel par le défaut d'installations spécifiques (encloisonnement des cages d'escalier, absence d'une détection incendie, absence d'un système de désenfumage ou d'alarme incendie).

La planification

La phase de prévention prépare la phase opérationnelle. Dès en amont du risque ou de la crise, le rôle d'animation du service interministériel de défense et de protection civiles est indispensable. Son activité est conduite en liaison avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs de l'ORSEC Départementale dont la direction départementale des services d'incendie et de secours occupe une place essentielle.

La réponse efficace à un événement suppose en effet la constitution préalable de réseaux qu'il faut structurer, animer et tester à l'occasion d'exercices.

Plus ces réseaux sont structurés et diversifiés, plus leur capacité de réponse est rapide et efficiente lorsqu'ils sont activés en phase opérationnelle.

Les dispositifs de l'ORSEC départementale révisés et approuvés en 2014 :		
Nom du dispositif	Objectif	Date d'approbation
Accident aéronef sur l'aéroport Dole-Jura	Organisation des secours liés à un accident d'aéronef sur la plateforme aéroportuaire de l'aéroport	20 mars
Nucléaire – Radiologique – Biologique et Chimique (NRBC)	Organisation des secours liés à un accident NRBC	22 avril
Urgence sanitaire de santé publique Aéroport	Organisation des secours liés à un risque sanitaire à partir d'un point d'entrée aux frontières	20 mai
Accident ferroviaire	Organisation des secours liés à un accident majeur sur le réseau ferroviaire	16 juillet
Distribution massive de produits de santé	Procédures en vue d'assurer une distribution massive de produits de santé en dehors du réseau traditionnel	1 ^{er} août
Transport matières radioactives (TMR)	Organisation des secours liés à un accident de TMR	3 décembre
Gestion des impacts sanitaires liés aux vagues de froid	Procédures de prévention et d'action en vue de remédier aux conséquences sanitaires d'une vague de froid	29 décembre

A l'échelle communale, le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est réalisé sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion de crise (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

C'est l'**article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite loi de modernisation de la sécurité civile** qui a rendu le PCS obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). **Le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde** a quant à lui fixé les modalités d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Il rend également obligatoire l'élaboration de ce PCS, dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation par le préfet du département du plan particulier d'intervention ou du plan de prévention des risques naturels, ou à compter de la date de publication du décret lorsque ces plans existent à cette date (soit le 13 septembre 2007).

Les actions d'information préventive font partie du PCS, notamment le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), qui vise à informer la population sur les risques qu'elle encourt. L'élaboration d'un PCS n'est pas une fin, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle vivra. Le Maire a donc pour responsabilité de maintenir l'opérationnalité du PCS de sa commune. Pour cela, il doit s'assurer d'une mise à jour régulière des documents PCS, sachant que le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

Etat d'avancement des PCS au 31 décembre 2014 :

Arrondissement	Nombre de PCS obligatoires à réaliser	Nombre de PCS obligatoires approuvés	Taux de réalisation
Lons-le-Saunier	88	69	78.41%
Dole	71	50	70.42%
Saint-Claude	16	13	81.25%
Total	175	132	75.43%

Au cœur de la crise

Le SIDPC assure l'activation et l'animation du **Centre Opérationnel Départemental (COD)** de la préfecture. Le COD constitue l'état-major de crise chargé de gérer un événement (accident ou incendie majeur, catastrophe, ...).

Le SIDPC se situe à l'interface entre le préfet, directeur des opérations de secours (DOS), et tous les acteurs publics et privés identifiés dans les plans de secours (services de l'Etat, collectivités territoriales, opérateurs, associations, experts, entreprises, ...) pour assurer la protection des populations (alerte, information et secours), des biens et de l'environnement et garantir, voire rétablir si la crise les affecte des fonctions essentielles (ravitaillement, transport, production d'énergie, télécommunications).

Il apporte une aide à la décision du préfet par sa participation aux travaux de synthèses, aux évaluations en temps réel de l'efficacité des moyens engagés.

Concernant l'alerte, deux outils sont mis à la disposition des services de la préfecture :

- ◆ Gestionnaire d'alerte locale automatisée (GALA) : en 2014, cet outil a permis l'envoi simultané de messages audio, sms, courriels et fax sur toutes coordonnées enregistrées dans l'application, a été utilisé une dizaine de fois pour des événements principalement liés aux conditions climatiques.
- ◆ Le système d'alerte et d'information de la population (SAIP).
En raison de la vétusté du réseau national d'alerte (RNA) actuel, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du ministère de l'intérieur a conçu le SAIP afin d'alerter et informer la population en s'appuyant notamment sur :
 - La mobilisation de l'ensemble des moyens existants : sirènes, automates d'appels, panneaux à messages variables, téléphones portables et médias ;
 - L'élargissement des risques couverts : dorénavant le système sera utilisé pour les catastrophes naturelles (inondation, séisme...), technologiques, sanitaires,... ;
 - Un dispositif de proximité : déploiement pertinent de sirènes au regard de bassins de risques identifiés.

Concernant le Jura, 3 zones d'alerte comprenant 8 communes classées en caractère à « fort enjeux » sont identifiées :

- Bassin de la Furieuse (crue torrentielle)
- Bassin de la Bienne (crue torrentielle)
- PPI Solvay (risques technologique)

Le déploiement des sirènes a débuté en 2014 et doit s'achever dans le courant de l'année 2015.



■ **Les exercices de sécurité civile**

Cinq exercices ont été réalisés au cours de l'année 2014.

- ◆ Le 17 avril 2014 a eu lieu pour la première fois dans le Jura, un exercice sur le thème d'un accident de transport de matières dangereuses par canalisation souterraine. En l'espèce, l'installation concernée était le pipeline Sud-Européen, et plus particulièrement, la station de pompage située sur le territoire de la commune de SAINT AMOUR. A partir d'un scénario élaboré par la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), exploitant de l'infrastructure, l'objectif général de cet exercice était de tester la mise en œuvre du Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) de la SPSE et la coordination des moyens d'intervention de la SPSE et des secours publics dans une zone relativement urbanisée.
- ◆ Les 16 et 17 mai 2014 un exercice de secours en milieu souterrain a été organisé sur le réseau du gouffre de la Balme d'Epy (entrée puits « Bip Bip ») situé sur le territoire de la commune de la Balme d'Epy dans le sud du département du Jura. Cet exercice a mobilisé environ 30 sauveteurs du secours spéléologique français (SSF39), le SDIS ainsi que l'association des radioamateurs de secours (ADRASEC).
- ◆ Le 26 juin 2014 un exercice s'est déroulé sur le territoire de la commune de VADANS afin de tester les dispositions spécifiques sauvetage aéroterrestre (SATER). Les opérations conduites par l'ADRASEC et la gendarmerie ont consisté à organiser les opérations de recherche terrestre d'un aéronef disparu dont la coordination a été assurée par le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture.
- ◆ Les 12 et 13 novembre 2014, le COD a été activé dans le cadre d'un exercice « plan d'intempéries départementales » portant sur la gestion des axes routiers impactés par de fortes chutes de neige affectant l'ensemble du département.
- ◆ Le 1^{er} décembre 2014 un exercice de grande ampleur qui a mobilisé environ 200 personnes, s'est déroulé sur le site industriel de la société SOLVAY. Il a donné lieu à l'activation du plan d'opération interne de l'exploitant ainsi que du plan particulier d'intervention (PPI). A cette occasion le poste médical avancé (PMA) a également été activé.
- ◆ **L'amélioration continue du dispositif** est assurée par la mise en œuvre d'exercices périodiques qui permettent, d'une part, de préparer l'ensemble des acteurs à la gestion opérationnelle, d'autre part, d'identifier les éléments d'amélioration à apporter à la planification via l'exploitation des retours d'expérience.

■ **L'après-crise**

Le préfet coordonne le suivi de l'après-crise. Après les opérations de secours, l'aide à la population change de nature. Toutefois elle demeure centrée sur :

- ◆ la mise à disposition de moyens matériels ou humains pour faire face aux situations générées par l'événement (relogement, restauration du cadre de vie, redémarrage de l'activité, information et orientation des sinistrés ...)
- ◆ l'information et l'orientation des sinistrés ;
- ◆ le paiement des prestataires de service mobilisés dans la phase des secours ;
- ◆ la gestion des contentieux éventuels de toutes natures.

Le SIDPC peut être amené à instruire les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles présentées par les communes, rassembler les rapports adéquats puis les transmettre à la cellule catastrophe naturelle du ministère de l'intérieur où le dossier sera examiné en commission avant prise d'un arrêté interministériel de reconnaissance, si la demande est éligible.

Les demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle instruites en 2014 :

Commune concernée	Objet de la demande
VINCELLES	Inondations et coulées de boue du 10 juin 2014
SERMANGE	Inondations et coulées de boue du 4 août 2014

2.3 - La sécurité routière

Les chiffres

Le département du Jura a connu en 2014 une légère dégradation des données relatives à la sécurité routière. 30 personnes sont décédées sur les routes en 2014 et on dénombre + 2 tués par rapport à l'année précédente, 119 accidents corporels et 177 blessés dont 134 hospitalisés.

Ainsi, parmi les principales causes des accidents mortels, on retrouve par ordre décroissant une vitesse inappropriée (29 % des cas), un refus de priorité (16.7%), une alcoolisation excessive (12.5 %) ou l'usage de stupéfiants (4.2%). Ces causes peuvent être cumulées, notamment la prise d'alcool et de stupéfiants.

A noter que plus d'un tiers des personnes tuées sont des usagers de la route dits vulnérables (piétons, cyclistes, motards), et que 14 d'entre elles avaient moins de 30 ans.

Engagement des forces de l'ordre en matière de sécurité routière

103 785 heures ont été consacrées par les forces de l'ordre en 2014 à la sécurité routière.

28 125 infractions routières ont été relevées.

Excès de vitesse	Dépistages de stupéfiants	Permis suspendus
285 grands excès de vitesse ont été sanctionnés contre 270 en 2013.	979 dépistages ont été effectués (400 infractions relevées soit 41 % de dépistages positifs).	En 2013, 1 011 permis avaient été suspendus dont 618 pour alcoolémie, 293 pour vitesse et 86 pour stupéfiants. En 2014, 1 086 permis ont été suspendus (603 pour alcoolémies, 285 pour vitesse, 194 pour usage de stupéfiants et 4 pour autres raisons).

Permis annulés suite à la perte totale des points

Permis classiques	Permis probatoires : (Jeunes conducteurs)
en 2013 : 172	en 2013 : 22
en 2014 : 169	en 2014 : 9

Le développement des dispositifs (radars fixes, mobiles, embarqués...) et la fréquence des contrôles a permis de diminuer le nombre d'infractions pour excès de vitesse. On note cependant une croissance du nombre d'infractions liées à la conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Les points marquants de l'accidentalité

- ◆ la baisse depuis deux ans des accidents mortels avec présence d'alcool (12.5 % des accidents mortels en 2014 contre 13 % en 2013),
- ◆ l'importance des usagers vulnérables (plus d'un tiers des tués en 2014) dont 4 piétons, 2 conducteurs de cycle et 5 motards,
- ◆ 14 des personnes décédées avaient moins de 30 ans,
- ◆ les chocs frontaux qui génèrent des décès multiples (1 accident avec 3 tués et 4 accidents avec 2 tués),
- ◆ les stupéfiants étaient en cause dans 1 seul des accidents mortels,
- ◆ l'axe prioritaire de travail pour 2015 concerne les personnes vulnérables,
- ◆ les jeunes (16-25 ans) : 46 % de tués ont moins de 26 ans : les Mesures Alternatives à Certaines Infractions Routières (MACIR) « 2 roues » et « ceinture » seront reconduites ainsi que des interventions en milieu scolaire,
- ◆ les seniors (23 % des tués ont plus de 74 ans) : des actions particulières seront menées sur les piétons,
- ◆ les apprentis (chaque année, des apprentis se tuent).

Les actions de prévention menées en 2014

Un projet d'affiche sur la perception des dangers de la route pour une même situation par un piéton et un automobiliste a été conçu et sera diffusé dans les établissements scolaires et aux associations de seniors, club du 3ème âge, etc.

Par ailleurs, d'autres actions récurrentes ont été menées, à savoir :

- ◆ 2 mesures alternatives à certaines infractions routières (MACIR) classiques (vitesse) pour les motards et les jeunes ;
- ◆ mise en œuvre d'une MACIR téléphone avec le simulateur pour permettre des mises en situation d'automobilistes utilisant leur téléphone portable au volant ;
- ◆ journée trajectoire ;
- ◆ journée des braves ;
- ◆ présence d'un stand « sécurité routière » lors des manifestations importantes ;
- ◆ la reconduction annuelle du « village sécurité routière » sur deux jours en partenariat avec le Conseil Départemental.

L'organisation des épreuves du permis de conduire en 2014

L'année 2014 est marquée par une forte hausse de l'activité éducation routière avec une amélioration générale du taux de réussite et une baisse des délais.

- ◆ 5 570 ETG (épreuve théorique générale) passées avec un taux de réussite (en première présentation) de 71,63 % (contre 74,70 % pour le niveau national) ;
- ◆ 5 224 permis B passés avec un taux de réussite (en première présentation) de 69,63 % (contre 60,97 % pour le niveau national) ;
- ◆ 1 057 examens moto (A1, A2 et A) passés avec un taux de réussite (en première présentation) de 83,86 % (contre 78,93% pour le plan national).

Les réformes relatives aux permis de conduire se sont poursuivies en 2014

- ◆ réduction des examens pour l'obtention du permis de conduire B à 32 minutes permettant à chaque inspecteur de réaliser 13 examens au lieu de 12 par jour, depuis août 2014 ;
- ◆ préparation de la dématérialisation des résultats des examens pratiques (janvier 2015) par la configuration des tablettes des Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) (dernier trimestre 2014) ;
- ◆ poursuite de l'harmonisation des évaluations des IPCSR ;
- ◆ travail sur la réduction des délais entre la première et la deuxième présentation B ;
- ◆ mise en place d'un plan de prévention du risque routier (audits de conduite et remise à niveau du code de la route) à destination des agents de la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- ◆

2.4 - La sécurité sanitaire et alimentaire

Les missions de protection économique, de prévention de la santé et de la sécurité, notamment sanitaire et alimentaire, des consommateurs sont exercées selon les dispositifs suivants :

- ◆ 440 dossiers, enquêtes ou informations délivrées aux consommateurs et professionnels ont été ouverts pour traitement en 2014, dont 41 enquêtes nationales déclinées sur un ou plusieurs trimestres (filière viticole ou contrôle des lits pour enfants par exemple). Ces enquêtes portent sur les produits alimentaires (49%), les produits industriels (16%), les prestations de service (25%) et les contrôles transversaux (opérations vacances par exemple). Dans ce cadre 576 visites d'établissements ont été réalisées donnant lieu à des suites soit pédagogiques, soit correctives (mesures de police administrative), soit répressives ;
- ◆ la mise en œuvre des plans nationaux de prélèvements et de contrôles de la contamination des denrées animales et des produits destinés à l'alimentation animale ont nécessité 511 prélèvements dans les abattoirs, les élevages, les entreprises, les GMS et les fabricants d'alimentation pour animaux et 5827 prélèvements spécifiques en abattoirs pour la recherche de trichines et 395 prélèvements en abattoirs pour les recherches d'ESB, tuberculose et tremblante ;
- ◆ 11 alertes liées à la présence de germes pathogènes dangereux dans les produits alimentaires (salmonelle, listeria ou escherichia) et 3 Toxi-Infections Alimentaires Collectives (sans origine établie) ont été gérées ;
- ◆ la déclinaison du plan annuel d'inspections en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les établissements de production alimentaire agréés, notamment abattoirs, établissements de la filière laitière et établissements de restauration collective a donné lieu à la réalisation de 247 inspections.

Enfin, dans le cadre de l'accueil des consommateurs et des professionnels, 222 accueils, physiques et téléphoniques, et 243 dossiers d'information suite à des demandes par courrier ou courriel ont été traités.

L'année 2014 est également marquée par la réforme du code de la Consommation qui apporte des réponses concrètes dans de nombreuses situations du quotidien. Les nouvelles dispositions permettent des avancées notables en faveur des droits des consommateurs et de leur pouvoir d'achat (contrats assurance automobile, démarchage à domicile...). Elles renforcent également les pouvoirs d'enquêtes des agents et le dispositif des sanctions (client mystère, amende administrative...).

Les chiffres clés

- 576 visites d'établissement (protection économique et sécurité du consommateur)

- 247 inspections : (sécurité sanitaire et alimentaire - établissements de production alimentaire dont abattoirs)

- 6733 prélèvements

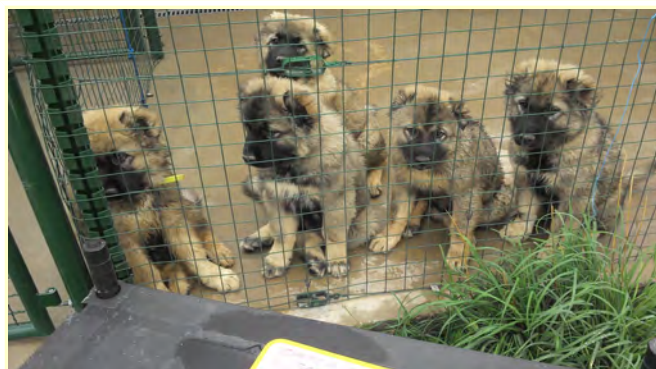
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) participe à l'organisation et à la coordination d'un dispositif de surveillance de nombreuses maladies animales, auquel collaborent le Groupement de Défense Sanitaire, les vétérinaires praticiens habilités ou mandatés par l'État et les laboratoires publics, parmi lesquels le Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura. Ce dispositif, qui couvre de nombreuses espèces animales (bovins, ovins, caprins, porcs, volailles, équidés, animaux de compagnie, poissons, abeilles, faune sauvage), vise à détecter précocement l'apparition de maladies animales représentant un enjeu important pour la santé publique ou l'économie des filières animales.

Les tests de dépistage de maladies animales (tuberculose, brucellose, encéphalopathie spongiforme bovine, tremblante ovine et caprine, rage...) mis en œuvre dans ce cadre ont généré 55 suspicions en 2014, dont une seule a conduit à la déclaration d'un foyer de maladie (loque américaine touchant un rucher jurassien), les autres ayant toutes été infirmées à l'issue des investigations (enquêtes épidémiologiques, examen nécropsiques, analyses) menées par la DDCSPP et ses partenaires.

187 inspections ont été réalisées par la DDCSPP pour veiller au respect des règles en vigueur dans les lieux hébergeant des animaux vivants ou morts (bien-être animal, identification et traçabilité animales, lutte contre les maladies animales, utilisation des médicaments vétérinaires, gestion des cadavres et sous-produits animaux, prévention des pollutions et nuisances générées par les élevages, détention, vente et présentation au public d'animaux de la faune sauvage). La DDCSPP a engagé des suites administratives et pénales lorsque ces contrôles ont conduit à constater des anomalies le justifiant.

Un exemple d'action de la DDCSPP dans le domaine de la santé animale en 2014

Un contrôle autoroutier a permis de mettre en évidence l'importation frauduleuse de 5 chiots ukrainiens ne présentant pas les garanties requises vis-à-vis de la rage. Ils ont été placés en quarantaine à la SPA de Biarne par la DDCSPP pour une durée de 6 mois, temps nécessaire pour s'assurer de l'absence de risque sanitaire. A l'issue de cette période durant laquelle ils ont fait l'objet d'un suivi très régulier, ils ont pu être proposés à l'adoption. Un procès-verbal a été transmis au parquet pour permettre l'engagement de poursuites judiciaires.



La DDCSPP est également garante du respect des normes sanitaires régissant les mouvements internationaux de denrées alimentaires, d'animaux vivants, de produits génétiques et de sous-produits animaux. En 2014, elle a délivré aux entreprises exportatrices 2 128 certificats sanitaires, permettant l'expédition de ces animaux et produits (essentiellement bovins et chevaux vivants, comté, fromage fondu, protéines animales et semences bovines) depuis le département du Jura vers une cinquantaine de pays.

2.5 - Les titres et les polices administratives

Le préfet est l'autorité de police administrative dans le département. Ses compétences recouvrent notamment les formalités relatives à la circulation, à l'identité, à l'exercice de certaines professions réglementées et aux procédures relatives aux armes et aux explosifs.

Le permis de conduire

En 2013, un nouveau permis de conduire sécurisé au format « carte de crédit » a été mis en circulation dont la production est assurée par l'Imprimerie nationale et envoyés directement au domicile du titulaire par voie postale pour les premières délivrances.

10 720 permis de conduire ont été délivrés au plan départemental.



Les cartes nationales d'identité et passeports

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cet allongement de la durée de validité s'applique aux nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 et à celles délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Dans ce dernier cas, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité est automatique et ne nécessite aucune démarche.



En 2014, **16 877 dossiers de CNI** ont été traités dans le département. Les délais de traitement jurassiens étaient d'environ **4,4 jours** pour un objectif national fixé à 10 jours

Création d'une plate-forme régionale à la préfecture du Territoire de Belfort pour les Passeports

Dans le cadre du programme ministériel de modernisation et de simplification, le ministère de l'Intérieur a engagé une réforme destinée à centraliser l'instruction des passeports au niveau régional. Cette réforme se traduit par la création d'une plate-forme par région.

Elle poursuit un triple objectif :

- ◆ renforcer l'expertise des services instructeurs ;
- ◆ harmoniser le traitement des demandes ;
- ◆ accroître l'efficacité globale du dispositif.

En Franche-Comté, cette plate-forme a vu le jour le **13 novembre 2014 à la préfecture du Territoire de Belfort**. Elle instruit les demandes de passeports de droit commun. Les passeports missions demeurent instruits par les préfectures de département.

Pour les usagers, rien ne change puisque les mairies équipées d'une station dédiée aux passeports biométriques demeurent le point de contact.

Fin décembre 2014, la plate-forme passeport franc-comtoise figurait **parmi les 3 seules plate-forme de France à traiter les demandes de passeport en 1 jour seulement**. Aux mois de novembre et décembre 2014, les titres étaient mis à disposition des usagers en mairie sous 8 jours. Traditionnellement, une augmentation des délais de mise à disposition est à prévoir aux mois de mai et juin, en amont des vacances d'été.

Les armes sont classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité. À chaque catégorie correspond un régime administratif d'acquisition et de détention (interdiction, autorisation, déclaration, enregistrement ou détention libre). En 2014 :

- nombre de récépissés : **1 090**
- nombre d'autorisations : **400**
- saisies provisoires : **13**
- saisies définitives : **11**



3.1 - La mobilisation en faveur de l'emploi

La situation de l'emploi dans le département

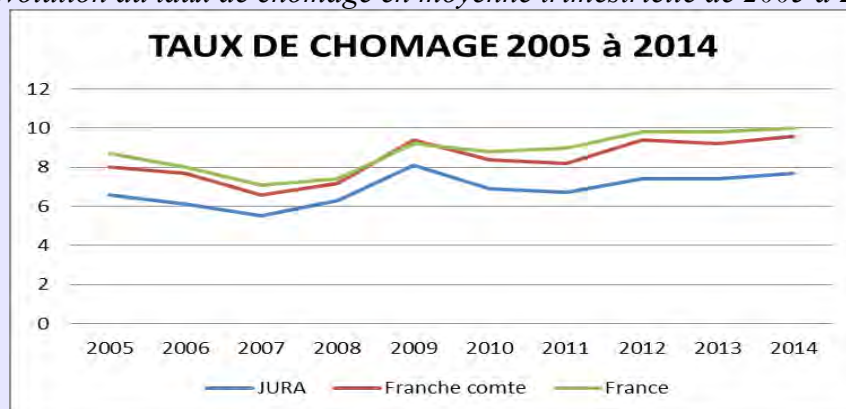
En décembre 2014, en données brutes, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A s'établit, dans le Jura à 10 630 (soit une hausse de 2.2 % par rapport à décembre 2013).

La demande d'emploi a légèrement fléchi en un an sur le bassin de LONS LE SAUNIER (-1.1%). En revanche, elle a progressé sur ceux de DOLE (+ 2.4 %) et de SAINT CLAUDE (+ 8.2 %).

(Sont inscrites à Pôle Emploi en catégorie A, les personnes immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée déterminée et n'ayant exercé aucune activité dans le mois).

Parmi les principales caractéristiques, on peut relever que la demande d'emploi progresse pour les hommes (+ 5,3 %) alors qu'elle diminue légèrement pour les femmes (- 1,3 %).

L'évolution du taux de chômage en moyenne trimestrielle de 2005 à 2014



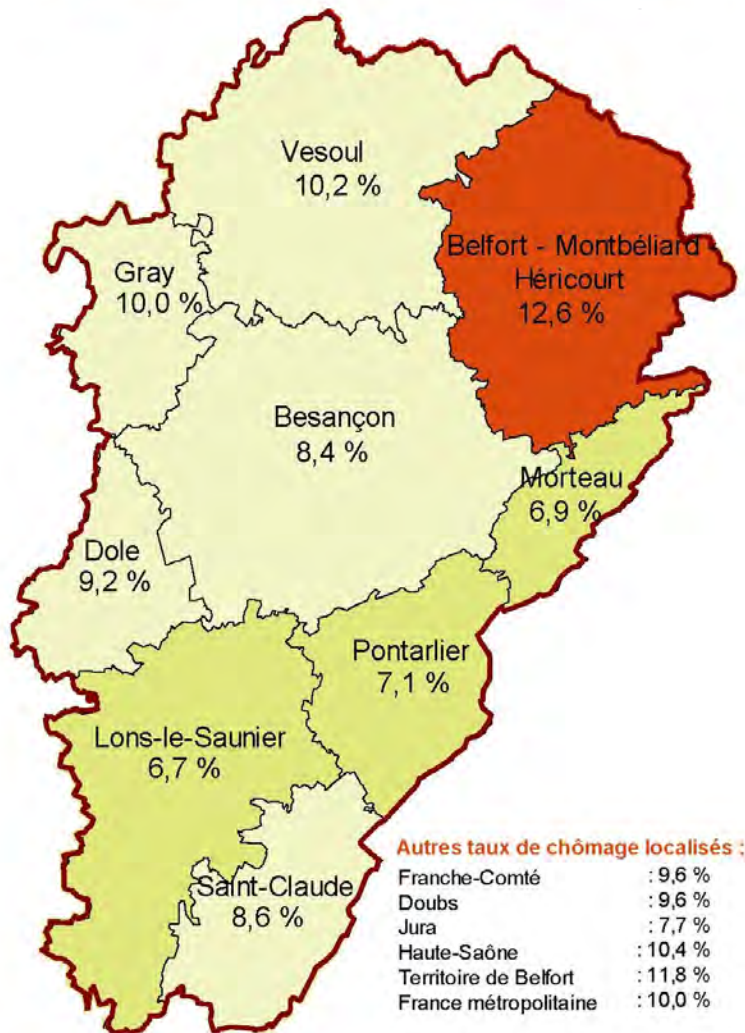
La diminution s'observe également pour les jeunes âgés de moins de 25 ans (- 0,6 %) alors que l'on relève une progression pour les publics âgés de 25 à 49 ans (+ 0,8 %), et ceux de 50 ans et plus (+ 7,9 %).

Globalement, on peut noter que le JURA a connu une légère dégradation de la situation de l'emploi au cours de l'année 2014. Le département reste néanmoins très en deçà du taux de chômage régional ou national (7,7 % dans le département, 9,6 % pour la Franche-Comté et 10 % pour le National).

Contrats aidés

En 2014, le Jura a bénéficié d'une enveloppe de **1 363** contrats aidés Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand et **175** contrats Contrats Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand. Les taux de prise en charge et la durée hebdomadaire de travail sont fixés par arrêté du Préfet de région. Une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) a été signée avec le Conseil Général du Jura. Elle prévoit un co-financement par le Conseil Général de 475 CAE et 50 CIE à destination des publics RSA avec une prise en charge à hauteur de 88% du RSA.

Taux de chômage localisés en moyenne sur le 4ème trimestre 2014 en Franche-Comté par zone d'emploi



Source : INSEE, Taux corrigés des variations saisonnières

Analyse des résultats et consommations d'enveloppes, pour le secteur non marchand

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le Jura, avec **1 420** CAE conclus pour un objectif de 1 363 CAE réalise 104,18 % de son objectif et se situe 7,31 points au-dessus du taux national (97,49 %).

CAE	Objectif annuel	Nombre prescriptions	de % de réalisation*
PE Jura	622	693	111,41 %
Milo Jura	191	229	119,90 %
CAP EMPLOI	75	70	93,33 %
Conseil Général	475	428	90,11 %
Total général	1 363	1 420	104,18 %

Analyse par type de publics

	Total	jeunes < 26 ans	Sénior > 50 ans
Femmes	62 %	70%	56%
Hommes	38 %	30%	44%
Total	100.00%	22%	24%

De manière générale, les CAE ont été conclus :

- ◆ avec des femmes 62 % ;
- ◆ en direction de jeunes de -26 ans (22 %) et de seniors (24%) ;
- ◆ en faveur de publics chômeurs de longue durée (71 %).

Analyse par employeur, pour le secteur non-marchand (CAE)

Les structures d'insertion par l'activité économique, représentent 40 % des prescriptions de contrats aidés. En deuxième position, l'Éducation Nationale recrute 17 % des CAE, suivie par les établissements sanitaires publics (9 %).

La réforme du financement des structures d'insertion par l'activité économique mise en place au 1^{er} juillet 2014 impacte significativement les prescriptions de contrats aidés. En effet, à partir du 2^o semestre 2014, les contrats aidés ne sont plus prescrits dans les SIAE.

Analyse des résultats pour le secteur marchand

Les contrats initiative emploi (CIE)

Le Jura, avec 144 CIE conclus et un état d'avancement de 82 %, termine l'année 2014 en retrait par rapport au niveau national (97,5 %) comme au niveau régional (97%).

CAE	Objectif annuel	Nombre prescriptions	de	% de réalisation*
PE Jura	622	693		111,41 %
Milo Jura	33	20		60,61 %
CAP EMPLOI	8	6		75,00 %
Conseil Général	50	34		68,00 %
Total Jura	175	144		82,29 %

Typologie de publics :

	Total	>26 ans	26 à 49 ans	< à 50 ans
Femmes	42 %	41%	43%	42 %
Hommes	58 %	59%	57%	58 %
Total	100%	23%	41%	36 %

Emplois d'avenir

Ce dispositif réservé aux jeunes de moins de 26 ans (30 ans pour les travailleurs handicapés), de niveau infra V ou en ZUS/ZRR, a été opérationnel dès le mois de novembre 2012.

Le Jura dispose d'une enveloppe totale de 281 emplois d'avenir décomposée comme suit :

- ◆ 67 emplois d'avenir dans le secteur marchand
- ◆ 214 emplois d'avenir dans le secteur non-marchand

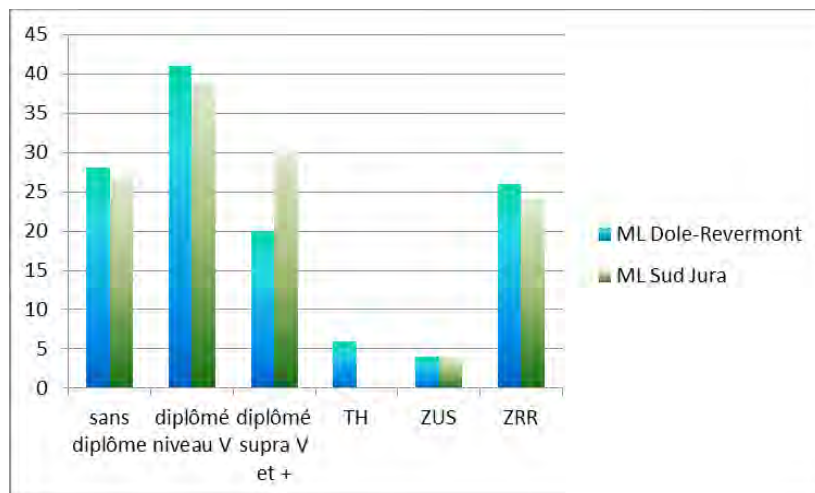
CAP Emploi et les missions locales sont les seuls prescripteurs de ce dispositif.

Un comité de pilotage Contrats aidés – Emplois d'avenir se réunit tous les mois (DDCSPP, Pôle Emploi, Conseil Général, Inspection Académique, IAE, DIRECCTE, CAP Emploi, Missions locales) afin d'assurer un pilotage très fin des deux dispositifs.

Av UT39	Objectif 2014	prescriptions marchand*	prescriptions non marchand	Total	% de réalisation	% de marchand *
MILO Sud Jura	129	36	107	143	110,9%	25,2%
MILO Dole Revermont	136	29	102	131	96,3%	22,1%
Total MILO	265	65	209	274	103,4%	23,7%
CAP EMPLOI	7	2	5	7	100,0%	28,6%
TOTAL JURA	272	67	214	281	103,3%	23,8%

Le Jura, avec 281 CIE conclus et un état d'avancement de 103%, se positionne au même niveau que le taux de placement national (103%) et légèrement supérieur au niveau régional (100%).

Typologie des publics bénéficiaires des emplois d'avenir en 2014



Alternance-apprentissage

Les chiffres de l'alternance dans le Jura pour 2014

Type de contrat	2014	2013	variation
Contrat d'Apprentissage dont	1353	1470	-8%
Chambre de Commerce et de l'industrie	540	550	-1.8%
Chambre d'Agriculture	132	146	-9,6%
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	681	743	-8,3%
Contrat de professionnalisation	300	305	-1,6%

Dans le Jura, l'Artisanat représente 50 % des contrats d'apprentissage, le Commerce et l'Industrie représente 39 % des contrats, et l'Agriculture 9,7 %. Cette répartition est propre au territoire jurassien qui dispose de nombreuses TPE de type artisanal. En effet, plus de 56 % des entreprises ayant recours à l'apprentissage sont des entreprises de moins de 10 salariés.

En 2014, 84 % des contrats d'apprentissage se situaient entre le niveau V et IV (CAP, BAC PRO).

Suite au lancement d'une grande campagne nationale de communication, les services de l'Etat ont également utilisé les outils de communication à leur disposition afin de promouvoir l'apprentissage. En effet, début octobre une lettre encourageant le recours à l'alternance a été envoyée aux entreprises Jurassiennes de plus de 250 salariés.

Afin de mobiliser les acteurs du territoire une lettre incitant les partenaires à promouvoir ce dispositif a été envoyée aux établissements scolaires ainsi qu'aux partenaires du Service Public de l'Emploi Départemental.

BEL apprentissage : les services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) associés à la Préfecture ont organisé la signature d'un contrat d'alternance (contrat de professionnalisation) au sein de l'entreprise BEL.

L'insertion par l'activité économique

En 2014, le Jura compte :

- ◆ 12 Ateliers Chantiers d'Insertion
- ◆ 4 Associations Intermédiaires
- ◆ 8 Entreprises d'Insertion
- ◆ 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion : création d'ALTERA INTERIM en 2014

L'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du département représente, pour l'année 2014, l'équivalent d'une entreprise de 718 salariés à temps plein dont 230 ETP en effectif de permanents.

Caractéristiques des publics en insertion recrutés dans les SIAE

	Nb de SIAE conventionnées	Permanents en ETP	Salariés en insertion en ETP Heures travaillées	Total salariés en ETP
Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	12	111	282	392
Associations Intermédiaires (AI)	4	16	58	73
Entreprises d'Insertion (EI)	8	99	110	209
Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)	1	4	40	44
Total	25	230	490	718

En 2014, 1990 personnes, représentant 718 ETP, ont effectué un parcours dans les SIAE.

Selon la typologie des publics en insertion recrutés dans les SIAE

	Total effectif en parcours	Hommes %	Femmes %	- 26 ans %	+ 50 ans %
ACI	795	60 %	40 %	18 %	23 %
AI	675	32 %	68 %	21 %	26 %
EI	262	56 %	44 %	19 %	15 %
ETTI	258	96 %	4 %	37 %	9 %
Total	1190	55 %	45 %	22 %	21 %

Selon le statut des publics en insertion recrutés dans les SIAE

	Total effectif en parcours	RSA%	AUTRE%	TH%	ZUS /ZRR %
ACI	795	57 %	30 %	13 %	31 %
AI	675	22 %	71 %	7 %	14 %
EI	262	43 %	49 %	8 %	33 %
ETTI	258	28 %	69 %	3 %	28 %
Total	1990	40 %	51 %	9 %	25 %

A l'entrée en Ateliers-Chantiers d'Insertion, 57 % des salariés en insertion sont dans le dispositif RSA alors qu'ils ne représentent que 40 % de l'ensemble des publics des SIAE.

Sorties vers l'emploi des salariés en insertion issus des SIAE au 31/12/2014

Type de structure	Sorties en pourcentage				
	Emploi durable CDI -CDD / Intérim + 6 mois et + création d'entreprise	Emploi de transition CDD / Intérim - 6 mois contrats aidés employeur droit commun	Sorties positives Formations pré et qualifiantes/ embauches autre SIAE	Sorties sans solution	% de sorties en volume par type de structure
TOTAL AI	25.9%	17.4%	23.2%	33.4%	34 %
TOTAL ACI	11.7%	12.3%	20.5%	55.5%	44 %
TOTAL EI	9.5%	16.4%	12.9%	61.2%	13 %
TOTAL ETTI	36.8%	26.3%	9.2%	27.6%	9 %
Total général	18.5%	15.8%	19.4%	46.3%	100.00 %

Concernant les taux de sorties à l'emploi, les résultats des chantiers d'insertion sont très proches de ceux des entreprises d'insertion.

Evolution des sorties positives des personnes en parcours d'insertion

	Sorties dynamiques 2013	Sorties dynamiques 2014
Total ETTI	71 %	72.4 %
Total AI	69.4 %	66.6 %
Total ACI	49.7 %	44.5 %
Total EI	47.5 %	38.8 %
Total général	58.6 %	53.7 %

Sorties dynamiques = sorties emploi durable + emploi de transition + sorties positives

Le contexte économique défavorable, engendre une baisse du nombre de sorties dynamiques entre 2013 et 2014.

Les aides aux SIAE en 2014

Associations	Montant conventionnement Etat	Nb de structures bénéficiaires
Montant total ACI	5 264 0489 €	12 ACI
Montant total AI	88 245 €	4 AI
Montant total EI dont 440 000 € de FSE	1 302 000 €	8 EI
Montant total ETTI	187 425 €	1 ETTI
Montant total FDI	80 403 €	7
Montant total CPE	59 116 €	8
Montant total DLA	71 929 €	1
Total	7 053 607 €	

Les subventions représentent 11,6 % des produits des ETTI, 11,2 % des produits des AI, 15,3 % des produits des EI, et 64,5 % des produits des ACI.

Evolution des budgets de l'IAE

Dispositifs IAE	2013	2014
EI Jura	1 239 168 €	1 302 000 €
ETTI Jura	178 500 €	187 425 €
AI Jura	83 939 €	88 245 €
ACI Jura	4 718 000 €	5 264 489 €
FDI	43 597 €	80 403 €
Total Jura	6 265 217 €	6 924 576 €

Contrat de génération

Le contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise.

Il comprend 2 volets : la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent un jeune en CDI et maintiennent ou recrutent un salarié âgé.

Depuis le 17 mars 2013, Pôle emploi Services comptabilise au niveau :

- ◆ national : 39 770 demandes d'aides
- ◆ régional : 1 422 demandes, représentant 3,57% du poids total (objectif fixé de 1,4 %)
- ◆ départemental : 355 demandes, représentant près de 0,9 % du poids national

(le poids théorique du Jura est d'environ 0,4 %).

Les entreprises de 50 à 300 salariés représentent 14 % des aides contrat de génération : elles constituent la cible privilégiée en 2014.

Le forum pour l'emploi

Le forum pour l'emploi 2014 du bassin de LONS LE SAUNIER a eu lieu le 6 mai 2014. Celui-ci a réuni 70 employeurs et accueilli 3500 visiteurs.

Le forum en quelques chiffres :

- ◆ 48 % de public masculin
- ◆ 52 % de public féminin
- ◆ 37 % avaient moins de 26 ans
- ◆ 70 % étaient sans activité
- ◆ 120 CDI proposés
- ◆ 116 CDD proposés
- ◆ 200 contrats d'apprentissage
- ◆ 50 jobs d'été



En raison du succès de l'édition 2014 tant pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi, le forum pour l'emploi de 2015 sera départemental.

3.2 - Le soutien de l'activité économique sur le territoire

L'accompagnement des entreprises en difficulté

L'organisation mise en place fin 2008 à la demande du gouvernement pour endiguer les effets de la crise financière et économique a été maintenue en 2014 :

- ◆ le Comité Départemental de Suivi et de Financement de l'Economie s'est réuni à 3 reprises sous la présidence du Préfet avec l'ensemble des partenaires économiques et financiers pour un échange de vue sur la conjoncture, la situation économique et l'emploi.
- ◆ la Cellule de Veille Économique, composée du Directeur Départemental des Finances Publiques, du Secrétaire Général de la Préfecture, des Directeurs de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), de la Banque de France, du Travail, du Pôle 3E de la DIRECCTE ainsi que du Procureur de la République, s'est réunie toutes les deux semaines pour analyser l'évolution des indicateurs économiques et mutualiser l'information sur l'activité des entreprises, afin de prévenir leurs difficultés.

Ainsi, l'activité de soutien aux entreprises a concerné plusieurs centaines d'entreprises :

- ◆ En médiation du crédit, la Banque de France a étudié 15 dossiers contre 19 en 2013.
- ◆ Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a étudié 19 demandes d'échéanciers pour les créances fiscales et sociales, contre 14 en 2013 et 25 en 2012.
 - L'UT DIRECCTE a été sollicitée pour environ 93 000 heures de chômage partiel contre 140 000 heures en 2013.
 - Enfin, l'URSSAF a accordé 880 plans de règlement contre 930 plans en 2013.
 - Simultanément, les comptables de la DDFiP ont procédé dans des délais raccourcis au paiement des mandats du secteur public local (5,14 jours en moyenne), notamment au profit des entreprises. Ils ont aussi traité avec célérité les demandes de restitution ou d'imputation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) 2014. 1.505 entreprises ont ainsi imputé leur CICE pour un montant de 11 M€ et 1.724 ont obtenu une restitution pour un montant de 9,7 M€.

Les services de l'État ayant vocation économique se sont donc à nouveau fortement mobilisés, en relation étroite avec leurs partenaires, pour aider les entreprises à faire face aux difficultés et à préserver l'emploi.

2 L'Activité partielle

122 entreprises du département ont sollicité une demande de recours au dispositif de **l'activité partielle**, soit 40 de plus qu'en 2013.

Le volume global sollicité a été de 594 044 heures (10,7 % de plus qu'en 2013) pour près de 3 000 salariés concernés.

Les heures réellement chômées par ces entreprises se montent à 99 382, soit 16,7 % des heures demandées ; par rapport à 2013, le repli est très net avec 35 % des heures consommées en moins.



5 769 000 Euros ont été versés en 2014 au titre de l'activité partielle

Parmi les secteurs d'activité principalement concernés, on signalera : le BTP (Bâtiment et Travaux publics), le bois, la lunetterie, la plasturgie.

Le recours à ce dispositif d'activité partielle traduit bien les difficultés économiques de ces secteurs en 2013, et surtout le manque de lisibilité des chefs d'entreprise qui procèdent à des demandes de précaution avant tout.

Parallèlement, la mise en œuvre de plan de formation s'est poursuivie pendant les périodes de sous-activité en 2014 à travers des co-financements de l'État (Appui Mutations Economiques, CHARTE AUTOMOBILE, ADEC AUTOMOBILE, ADEC ENERGIE) pour 15 entreprises, pour un montant de 240 725 € (prise en charge d'une partie des coûts de rémunération et des frais pédagogiques).

En 2014, 339 licenciements pour motif économique ont été notifiés à la DIRECCTE (392 en 2013) dont 55 résultant de liquidations judiciaires.

Par ailleurs, la DIRECCTE a homologué 4 PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) pour 3 entreprises de plus de 50 salariés ayant procédé à un licenciement collectif de plus de 10 salariés (2 dossiers GRESSET à NEY, LOGO à MOREZ et MAINE PLASTIQUES à DOLE), pour un total de 104 emplois supprimés (75 en 2013 pour 3 PSE).

Le nombre de demandes d'homologation de ruptures conventionnelles a été de 1 254 dans le département (34 de plus qu'en 2013). 997, soit 80 %, ont été homologuées par la DIRECCTE.

Le soutien des entreprises en développement : soutien aux filières industrielles

M.I.F. «100 semaines de mobilisation et d'initiatives pour les filières du Haut Jura»

La DIRECCTE de FRANCHE COMTE a lancé, en 2014, une opération transversale et expérimentale visant à la mise en œuvre d'actions coordonnées au bénéfice du territoire du HAUT JURA, de ses actifs et de ses entreprises pour 4 filières historiquement présentes : le bois, la plasturgie, la lunetterie et le décolletage.

Le territoire du Haut-Jura a été retenu pour ses caractéristiques spécifiques : perte de son dynamisme économique avec le déclin de l'industrie locale, tissu industriel resserré et structuré autour de ses principales filières, situation frontalière avec la Suisse sous-exploitée, démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (G.T.E.C.), mise en œuvre depuis plusieurs années connue des différents acteurs du bassin.

Cette initiative, qui se déroule sur les années 2014 et 2015, a été bâtie autour de 10 enjeux prioritaires à destination des acteurs socio-économiques du territoire, et s'articulera autour de 14 porteurs de projets retenus par l'État (Syndicats Professionnels des filières concernées, Chambres Consulaires, Mission locale, Maison de l'emploi, Pays Haut-Jura, Groupement d'employeurs....).

L'ensemble des actions représente un montant total d'environ **1,7 millions d'euros dont 500 K € de Fonds Publics**. Les collectivités territoriales co-financent via la valorisation d'actions déjà mises en œuvre.

Un des intérêts de l'action et de sa réussite résidera dans la mise en synergie des différents acteurs intervenant dans ce projet ; ces derniers se sont engagés via une charte.



2 décembre 2014/Sous-Préfecture SAINT-CLAUDE Signature de la Charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les porteurs de projet MIF

La mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE, mesure principale du pacte national pour la croissance, consiste en un allègement national de charges de 20Md€ permettant un regain de compétitivité des entreprises. La mise en œuvre du dispositif est prévue sur trois ans, avec un allègement de 10 Md€ dès la première année, puis 5 Md€ supplémentaires chacune des deux années suivantes.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est calculé sur la masse salariale brute comprise entre 1 et 2,5 SMIC.

Les entreprises ont la possibilité de préfinancer le CICE auprès du réseau bancaire ou auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI).

En 2013, le montant du CICE s'est élevé à 26,8 Millions €.

En 2014, il a atteint 20,7 Millions €.

Crédit d'impôt
pour la compétitivité
et l'emploi

www.ma-competitivite.gouv.fr

3.3 - La revitalisation économique des territoires

La mission Vivendi dans le Haut Jura

Mise en place en mars 2008 à la suite de la mise en redressement judiciaire de la société Smoby, la mission Vivendi, qui avait initialement pour objectif de favoriser la création de 250 emplois dans le secteur du Haut Jura, a été reconduite jusqu'à fin 2012 pour permettre l'affectation de reliquat de crédits.

Compte tenu de l'excellence des résultats constatés (400 emplois créés), le groupe Vivendi a souhaité poursuivre l'opération.

C'est ainsi qu'une nouvelle mission s'est ouverte sur une période courant de juin 2013 à juin 2015 avec l'objectif d'accompagner la création de 150 emplois.

L'apport de fonds destiné à accompagner les entreprises dans leur projet de développement s'élève à 900 000 €.

Au 31 décembre 2014 le bilan est le suivant :

- ◆ 11 entreprises ont été soutenues par le fonds Vivendi
- ◆ 149 emplois programmés sur deux ans
- ◆ 95 emplois nouveaux créés
- ◆ Les entreprises ont procédé à 13,8 Millions d'investissement
- ◆ Le fonds Vivendi a été mobilisé à hauteur de 666 K€

La convention de revitalisation Idéal Standard Industries France

À la suite de la fermeture du site Idéal Standard en 2011, une convention de revitalisation a été signée pour une durée de 3 ans entre l'État et Idéal Standard dans le but de favoriser la création de 173 emplois.

Pour accompagner les entreprises locales créatrices d'emploi, un fonds de revitalisation de 945 000 € a été constitué par les entreprises signataires.

Fin 2013, les objectifs de la convention ont été totalement remplis (création de 201 emplois pour un objectif de 173 emplois).

En juin 2014, la convention a été reconduite pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2015, en raison de la disponibilité de fonds non utilisés.

A fin 2014, le bilan est le suivant :

- ◆ 45 entreprises ont été soutenues financièrement pour des créations d'emplois,
- ◆ 457 250 € ont été versés aux entreprises,
- ◆ 223 emplois ont été créés.

3.4 - Les aides à la production agricole

Télédéclaration des dossiers PAC 2014

L'objectif fixé pour la campagne PAC 2014 était d'approcher les 100 % de télédéclaration des dossiers de demandes d'aides surfaces. Cet objectif a été pleinement atteint, avec un taux de 99 % environ (80 % en 2013), grâce à la mise en place d'un important dispositif d'accompagnement pour l'ensemble des agriculteurs du Jura associant la DDT et la Chambre d'agriculture (comité de pilotage, réunions avec les agriculteurs, conférence de presse, réunions de formation pour les primo-télédéclarants et mise en place de sites adaptés pour recevoir les télédéclarants,).

99 % d'aides surface télé déclarées,
51,174 M€ consacrés
à l'agriculture jurassienne



Montants provisoires des aides versées à l'agriculture

Le montant total 2014 relatif aux aides payées à l'agriculture dans le Jura s'élève à **51,174 M€**.

Au titre du 1er pilier : 2 887 demandes ont été instruites en 2014 et le total provisoire des aides versés en 2014, s'élève à **35,500 M€**.

Elles concernent :

- ◆ les aides surfaces, pour les droits à paiement unique (DPU), 1 795 dossiers ont été payés pour un montant de 31,817 M€.
- ◆ les aides aux ovins et caprins : pour 71 dossiers, le montant d'aides s'élève à 212 680 €.
- ◆ la prime de maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA): 219 demandes d'aides ont été instruites. Le montant versé est de près de 865 000 €.
- ◆ les autres aides couplées (incluant l'aide à la production de lait de montagne, les aides aux veaux sous la mère et aux veaux biologiques, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, l'aide aux protéagineux) : 802 demandes ont été instruites mises en paiement, pour un montant de 2,603 M€.

Au titre du 2ème pilier :

le total des aides effectivement versées est de **15,674 M€**, avec :

- ◆ l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) : 967 dossiers pour un montant versé de 7,585 M€.
- ◆ les mesures agro-environnementales (PHAE2, protection des races menacées, MAE rotationnelle et territorialisée, conversion à l'agriculture biologique, aide à l'apiculture) : 1 248 demandes instruites, pour un montant versé de 6,306 M€.
- ◆ le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) représente un montant versé de 1,340 M€ (contre 1,070 M€ en 2013), le plan végétal environnemental (PVE) (matériel et aire de lavage) : 268 156 € versés, le plan de performance énergétique (PPE) : 175 000 €

Bilan des installations de jeunes agriculteurs aidés en 2014

En 2014 le nombre de dossiers d'installation est en légère baisse avec un total de dossiers validés et engagés de 54 pour un montant total de 1,055 Millions d'euros. Il s'agit néanmoins d'un nombre qui reste élevé et fait suite à une année 2013 un peu exceptionnelle (67 installations pour un montant total de 1,287 Millions d'euros). Ces rythmes soutenus sur les deux dernières années s'expliquent notamment par la volonté d'anticiper certaines installations compte tenu des changements devant intervenir en 2015 : nouvelles règles de gestion de la PAC et du FEADER, fin des quotas laitiers.

Les 54 dossiers d'installation engagés, se répartissent par zone ainsi :

- ◆ 22 dossiers en zone de montagne,
- ◆ 29 en zone défavorisée,
- ◆ 3 en zone de plaine.

Comme les années précédentes le nombre des installations en société (GAEC ou EARL) reste élevé (plus de 60%).

Par ailleurs, les quatre cinquièmes des installations ont concerné la production laitière et le tiers des installations ont été réalisées en dehors du cadre familial.

Enfin, 127 dossiers de demandes de prêts bonifiés ont été traités pour un montant de prêts de 759 000 € environ.

Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) 2014

Dans le cadre d'un contentieux financier opposant l'État français et la Commission européenne, un travail de très grande ampleur a été mené pour vérifier et fiabiliser si nécessaire les données du registre parcellaire graphique qui sert de base aux paiements des aides surfaciques. Ce travail a concerné la totalité des 45 000 îlots exploités par les agriculteurs du Jura, tout en veillant à respecter les échéances de paiement des aides.

Ce plan a mobilisé 36 vacataires équivalent à 70 mois.



4.1 - L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La politique de la ville et la rénovation urbaine

Quatre opérations ont été menées dans le cadre du programme de rénovation urbaine sur le département du Jura.

Ces projets sont situés sur les communes de :

- ◆ Dole
- ◆ Morez
- ◆ Saint-Claude
- ◆ Lons-le-Saunier

En 2014, les montants payés par l'ANRU sur ces quatre programmes atteignent presque trois millions d'euros répartis ainsi :

- ◆ Dole : 1 693 531 euros
- ◆ Morez : 695 320 euros
- ◆ Saint-Claude : 27 200 euros
- ◆ Lons-le-Saunier : 536 332 euros

33 opérations ont pu être soldées, 13 opérations ont fait l'objet d'un versement d'acompte et 9 avances ont été effectuées, afin de permettre le démarrage d'autres opérations.

2014 prépare la dernière année de la programmation ANRU 1, avec la rédaction des avenants de fin de gestion.

Les nouveaux quartiers retenus seront arrêtés en 2015.

La politique de la ville au travers de Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires.

Quatre villes ont signé un contrat urbain de cohésion sociale couvrant la période 2007/2014. **Ces contrats concernent 11 544 habitants dans 5 quartiers :**

- ◆ les Mesnils Pasteur à Dole,
- ◆ la Marjorie à Lons le Saunier,
- ◆ les Avignonnets et Chabot à St Claude,
- ◆ le Puits à Morez.

Les programmations annuelles sont déclinées en thématiques d'intervention : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration du cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, la santé.

Le Jura dispose également de quatre équipes de réussite éducative à Lons le Saunier, Dole, St Claude et Morez et de 7 postes adultes relais qui exercent des fonctions de médiation entre les habitants et les institutions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La moitié de ces postes est affectée dans le quartier des Mesnils Pasteur.

En 2014, **80 projets** ont été soutenus par l'Etat au titre de la politique de la ville pour **326 406 €**.

57 % des crédits ont cofinancé des projets en matière d'éducation, 11 % des projets dans le domaine de l'emploi et 19 % des actions favorisant le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

S'ajoutent 104 016 € de crédits au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance en 2014 pour le soutien à 15 projets.

L'immigration et l'intégration

Pour l'année 2014, les guichets du bureau des nationalités de la préfecture du Jura a accueilli 6406 usagers. 1056 titres de séjour ont été délivrés et instruits (155 premiers titres de séjour, 901 renouvellements).

Depuis le 1er septembre 2013, les demandes d'acquisition de la nationalité française par mariage et par décret pour les étrangers habitant en Franche-Comté sont instruits par une plate-forme interdépartementale située à la préfecture du Doubs.

Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours

Dans le Jura, l'État (DDSCPP) a impulsé et anime un partenariat solide entre les acteurs associatifs (Information Jeunesse Jura notamment), le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales dans l'objectif de sécuriser les parcours des jeunes vers l'autonomie.

Dans un département rural et montagnard, ce partenariat est nécessaire pour mettre en commun des moyens, notamment financiers, et accompagner les acteurs à mener des actions variées, dans le respect de priorités partagées. Les aides apportées sont financières (aide au poste – 17 postes FONJEP, aide au projet) ou technique (23 sessions de formations organisées, conseil)

Ces priorités s'inscrivent dans le « plan d'action jeunesse » régional validé en 2013.

L'accent est mis sur :

L'accompagnement des projets de jeunes par les acteurs locaux

Les modalités d'accompagnement sont adaptées en fonction du projet du jeune, de son âge et des enjeux (financement, appui logistique, information, accompagnement éducatif), avec des thématiques différentes et une exigence de projets menés en autonomie de plus en plus importante selon l'âge. Les projets de jeunes sont encouragés et des points d'appui sont labellisés.

L'accès à l'autonomie peut passer, par exemple,

- ◆ Pour les plus jeunes, par la découverte de pratiques peu coûteuses (loisirs / vacances / chantiers) qu'ils pourront poursuivre de manière autonome, quelle que soit leur situation sociale
- ◆ Par la mobilité locale en lien avec la prévention des conduites à risques, grâce au partenariat Etat-Conseil Général-Caf-réseau information jeunesse, sur les bourses permis-BSR-PSC1
- ◆ Par des projets d'accès au logement, d'apprentissage de la décohabitation, d'autonomie financière avec des « jobs »,
- ◆ Ou encore par de la mobilité internationale ou l'accompagnement de projets culturels, de solidarité ou même de professionnalisation.

La promotion de l'engagement des jeunes dans la vie publique

Il s'agit d'inciter les jeunes à prendre part dès l'enfance, à la vie publique et à prendre des responsabilités dans la société. Des dispositifs sont particulièrement adaptés dans ce cas :



- ◆ les conseils locaux de jeunes qui associent les jeunes mineurs à la prise de décision et les préparent à prendre des responsabilités publiques.
- ◆ les juniors associations, qui permettent à de jeunes mineurs d'exercer les fonctions de présidents, trésoriers, ou secrétaire d'une association en toute sécurité juridique.
- ◆ Les missions de service civique (voir encart)

170 jeunes ont effectué un Service civique dans le Jura depuis 2010 (46 démarrages en 2014) pour des missions aussi variées que l'aide aux personnes en difficulté, l'accompagnement des personnes âgées, la gestion de la faune sauvage, ou la médiation culturelle. Ces jeunes de 16 à 25 ans, donnent de leur temps au service des autres, peuvent découvrir de nouveaux secteurs d'activité et être aidés à construire leur projet professionnel. La DDCSPP accompagne les structures locales qui souhaitent accueillir des volontaires et contrôle la conformité et l'intérêt des missions. Sur les 170 jeunes accueillis depuis 2010, plus des 2/3 ont entre 18 et 22 ans (68.8%) et plus d'un quart (28%) n'avaient aucun diplôme ou un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP .

Le surendettement des ménages

Présidée par le Préfet et composée du Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP), du Directeur de la Banque de France, d'un représentant des banques, d'un représentant des associations familiales ou de consommateurs, d'une personne justifiant d'une expérience et d'une compétence juridique et d'une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, elle se réunit tous les 15 jours à la Banque de France..

Le secrétariat de la commission est assuré par la Banque de France.

En 2014, la commission s'est réunie 24 fois et 990 dossiers ont été déposés (+5,66 % par rapport à 2013).

41 % des dossiers enregistrés proviennent d'un redépôt ; de nombreux redépôts proviennent de changements dans la situation professionnelle des débiteurs (emploi précaire, chômage...) ou dans la situation familiale (divorce, séparation) et de grandes difficultés pour réaliser la vente d'un bien immobilier préconisée par la commission de surendettement.

28 % des dossiers font l'objet d'une mesure de rétablissement personnel (PRP) avec ou sans liquidation judiciaire et 66 % font l'objet d'un réaménagement de dettes.

78 % de l'encours des dettes est constitué par des dettes financières.

Sur ce pourcentage, 50 % représente des dettes financières de consommation.

4.2 - Le logement et l'habitat

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) : hébergement d'urgence

Le 1er mars 2013, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du Jura 2014/2017 a été signé par le préfet et le président du Conseil général.

Le PDALPD 2014-2017, intégrant le Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) **constitue désormais le seul document relatif aux problématiques du logement** et de l'hébergement et s'adresse aux publics visés à l'article 1 de la loi du 31 mai 1990 avec une priorité aux personnes et familles sans logement, menacées d'expulsion sans relogement, confrontées à un cumul de difficultés, ainsi qu'aux personnes sans domicile et en difficulté d'insertion sociale.

Trois grandes orientations sont déclinées dans ce document, sous forme de 8 fiches-actions concernant l'adaptation et l'amélioration du parc privé et public, l'accès et le maintien des bénéficiaires dans le logement autonome et le renforcement du pilotage du plan.

L'une des actions-phares de ce plan est la création d'une agence immobilière à vocation sociale, qui a, d'ores et déjà, vu le jour sous la dénomination de SIRES 39.

L'agence immobilière sociale : Une agence immobilière sociale est un outil spécifique de gestion du logement privé fournissant en plus de la gestion locative habituelle, un cadre sécurisé aux propriétaires et aux locataires par un accompagnement adapté.

Suite à la signature du PDALPD, les modalités de création d'une agence immobilière sociale, action inscrite dans la fiche « mobiliser les dispositifs d'accès direct au logement » ont été travaillées durant l'année 2013 : statuts, organisation, financement.

Cette nouvelle structure dénommée SIRES Jura a été effectivement créée en 2014 et gère 88 logements à la fin d'année 2014.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées a été signé en mars 2013. Sa mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'année 2014.

La principale action menée en 2014 dans ce cadre est relative à la réalisation d'un diagnostic à 360° sur le département du Jura, afin de prendre en compte tous les paramètres intervenant dans le cadre du logement des personnes défavorisées. Celui-ci devra être réalisé pour le début du 2ème semestre 2015.

Les centres d'accueil (CADA) et d'hébergements d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA)

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile propose aux personnes ayant déposé un dossier auprès de l'office français de protection des réfugiés et des apatrides une prise en charge durant l'instruction de leur demande.

Le Jura dispose en 2014 de **163 places pour demandeurs d'asile**.

- 120 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile dont 100 à Dole et 20 à Morez
- 43 places en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile à Dole.

Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) du Jura a hébergé et accompagné 196 personnes durant l'année 2014, soit 62 ménages et 88 enfants.

Pour ce qui concerne l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), 97 personnes ont été accueillies en 2014, soit 30 ménages et 46 enfants.

Les familles représentent 94 % des personnes présentes en 2014 en CADA et en HUDA.

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2014 pour la création de 1 000 places pour demandeurs d'asile au niveau national, l'offre du Jura a été augmentée de 80 places dans le triangle d'or : Arbois, Mouchard, Poligny et Salins les Bains.

L'hébergement des personnes sans domicile ou en danger de rue

En 2014, le parc Accueil, Hébergement et Insertion dans le Jura proposait 454 places d'hébergement et en logement adapté ou intermédiaire pour les personnes en danger de rue ou sans logement.

- ◆ 90 places en hébergement d'urgence,
- ◆ 49 places en hébergement de stabilisation,
- ◆ 93 places en hébergement d'insertion,
- ◆ 67 places en maisons relais ou résidences d'accueil,
- ◆ 155 places en logement intermédiaire.

42 % de ces places sont implantées dans le bassin dolois, 29 % à Lons le Saunier, 15 % à St Claude et 8 % à Champagnole.

Le service intégré d'accueil et d'orientation du Jura (SIAO) a traité 12 554 demandes en 2014 dont 9736 demandes de prestations, conseils ou informations, 2446 demandes d'hébergement d'urgence et 372 demandes d'hébergement d'insertion.

Afin de favoriser l'accès au logement autonome ou le maintien en logement, les possibilités d'accompagnement social lié au logement ont été développées. Ainsi, les mesures de 3 à 6 mois d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ont bénéficié en 2014 à 85 ménages avec en moyenne un suivi de 2.7 mois.

Hébergement urgence familles :

La tendance principale observée dans le département depuis 2012 en matière d'hébergement d'urgence est la demande croissante des ménages avec enfants qui ne pouvaient trouver de réponse adaptée dans le dispositif existant.

13 appartements famille ont été ouverts depuis 2013 pour répondre à ce besoin en diversifiant l'offre et en couvrant le territoire : 6 logements à Dole, 2 à Lons le Saunier, 1 à St Claude et 4 à Champagnole.

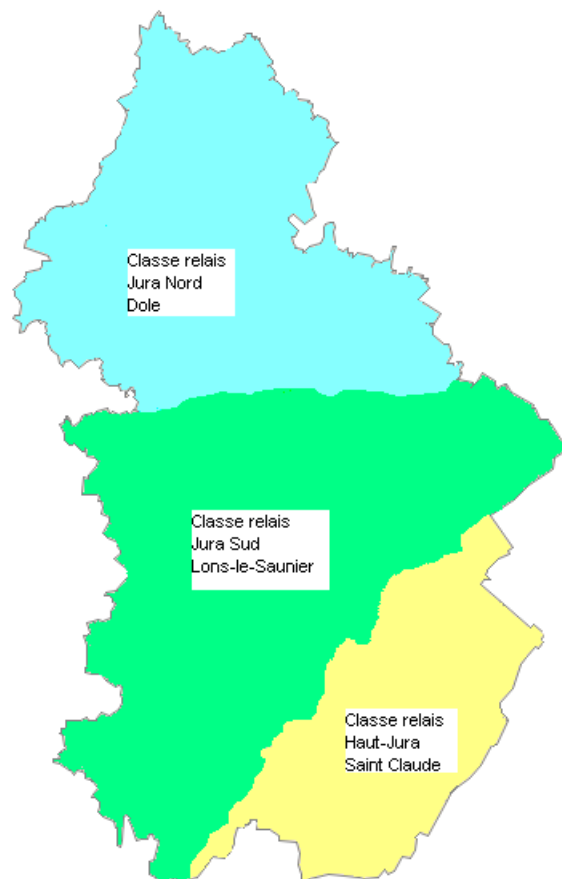
60 places supplémentaires adaptées à l'accueil des familles sont disponibles et triplent ainsi la capacité en hébergement d'urgence du département.

4.3 - La lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire débute par la mise en place d'un repérage des situations à risques et un premier niveau de prévention. Ainsi, au sein de **chacun des 37 collèges publics et privés** du département fonctionne un le groupe de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS) constitué de tous les partenaires intervenant pour les élèves. Il constitue un levier dans la prise en charge collective des situations des élèves, il propose des réponses adaptées face aux problèmes d'absentéisme perlé ou installé, de rejet, de désintérêt.

En 2013-2014 : les GPDS ont traités : **715** situations pour le département : soit 20% des cas recensés au niveau académique. Pour les élèves de moins de 16 ans, la plupart des solutions sont apportées au sein des collèges, Les trois dispositifs relais dont la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) assure le fonctionnement viennent en appui :

- ◆ **Des conventions partenariales** pour les locaux situés à l'extérieur d'un collège, ils font l'objet de l'établissement d'une convention avec les municipalités concernées qui les mettent à disposition.
- ◆ Une convention signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse permet la mise à disposition d'un temps d'éducateur PJJ sur les trois structures.
- ◆ Un conventionnement a été réalisé entre le rectorat, le Conseil Général, la municipalité et les associations pour la prise en charge des coûts de fonctionnement de l'internat.



Bilan des effectifs pris en charge Classe relais du Jura - 2013 - 2014	
Classe relais Jura Nord Dole	41
Classe relais Haut Jura Saint-Claude	18
Classe relais Jura Sud Lons le Saunier	14
TOTAL	7

Après une année pleine d'exercice, l'internat relais de Dole tient toutes ses promesses.

Avec l'appui d'un réseau de partenaires du monde éducatif, social, médical et associatif, la classe relais de Dole a construit un projet **d'internat relais** « hors les murs » qui consiste en la mutualisation d'une maison avec les PEP et la sauvegarde de l'enfance.

Cet accueil en internat prolonge la démarche d'aide, la scolarisation entreprise au sein de la classe relais. Il a permis une prise en charge éducative globale et répondu à des situations de crise ou à risques pour **15 jeunes**. Avec des objectifs similaires et pour répondre à un problème d'éloignement géographique, l'internat du lycée du Pré St Sauveur à St Claude a accueilli **5 élèves** de la classe relais du Haut Jura, cette expérimentation sera évaluée et confortée pour l'année 2015.

2013 - 2014

163 nuitées assurées pour 15 jeunes
une présence moyenne de 4 jeunes par nuit
la capacité d'accueil maximum est de 7

Au lycée et après ...

Les trois réseaux comités locaux aide à l'insertion (CLAIN) / formation qualification emploi (FOQUALE) et les plates formes d'appui et de suivi des décrocheurs (PSAD) sur le département sont là pour permettre la **recherche d'une insertion par la formation ou l'accès à l'emploi ...**

Localisés à Dole, Lons le Saunier et Saint Claude, les CLAIN fonctionnent en partenariat avec les autres acteurs locaux liés à l'insertion : les CFA, les missions locales, la déléguée du préfet, les éducateurs PJJ, les services sociaux départementaux, l'école de production sur Dole... **Toutes les solutions offertes par les partenaires et par l'éducation nationale via la (mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : Dispositif d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion Professionnelle (DAQIP), CAP EN 8 MOIS** sont mobilisées pour répondre à chacune des situations non résolues au sein des établissements scolaires pour les jeunes âgés de plus de 16 ans. En 2013-2014, 155 cas ont été traités, pour lesquels seulement 5 % n'ont pas abouti à une solution ou à un accompagnement par refus des jeunes.

4.4 - Les nouveaux rythmes scolaires

Portée notamment par le décret du 24 janvier 2013, l'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques a été généralisée à la rentrée 2014.

D'un point de vue pédagogique

Les enseignants apprécient le retour à cinq matinées, prenant conscience de la qualité d'attention et de concentration des élèves à ce moment-là (hormis sur la tranche 11h30/12h lorsqu'elle a été investie). Ils observent que les après-midi plus courts sont finalement plus rythmés, et donc plus toniques. Une récente enquête a montré qu'en moyenne, les élèves de CP maîtrisaient, les bases de la lecture avec plusieurs semaines d'avance sur les années précédentes.

Les enseignants déclarent être plus en mesure de répartir les volumes horaires dévolus à chaque discipline dans le cadre hebdomadaire, et ce, d'autant plus qu'ils estiment récupérer mécaniquement 45 à 60 minutes de temps d'apprentissage effectif par suite de la suppression (ou de la réduction) des récréations l'après-midi.

Concernant la scolarisation en maternelle, le mercredi matin est bien un temps d'apprentissage supplémentaire, à condition que les parents scolarisent effectivement leur enfant (variations importantes d'une école à l'autre) ; mais les après-midi peuvent s'avérer moins efficaces pour les élèves les plus jeunes qui font la sieste, notamment lorsque les horaires scolaires proposés se situent dans la tranche 13h30 / 15h30.

Massivement, les enseignants observent une bonne capacité de travail des élèves du lundi au jeudi, et signalent une baisse de l'attention des élèves le vendredi après-midi. Ils n'en tirent pas encore de conséquences quant à la nature des activités programmées à ce moment-là.

L'articulation harmonieuse entre projet d'école et activités périscolaires reste à affiner: là où des projets éducatifs territoriaux ont été rédigés (66,9% des écoles du département) ; les différentes parties prenantes au sein des comités de pilotage ont pu prendre connaissance (et parfois découvrir) des projets d'école et des projets éducatifs des accueils de loisirs ; peu à peu, ils prennent conscience d'une nécessaire réflexion sur le contenu des activités périscolaires pour que celles-ci soient complémentaires des activités scolaires, et inversement, pour que les enseignants aient connaissance de la participation de leurs élèves à ces activités afin de prendre en compte leur vécu.

La problématique émerge réellement là où des activités périscolaires se mettent en place sous forme d'ateliers structurés, en lien avec le contenu de l'activité, notamment dans le domaine des langues vivantes, de l'informatique, des activités physiques et sportives.

A ce jour, 41 communes ont demandé une évolution de l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2015, soit 20% des communes. Sur les 16 écoles en décret Hamon, une a demandé à revenir sur 9 demi-journées ; a contrario, 2 demandes ont été reçues pour basculer sur le décret Hamon, avec un avis défavorable de l'IEN, pour des raisons pédagogiques liées à l'irrégularité des horaires qui risque d'être préjudiciable aux apprentissages. Les évolutions pour 2015 sont soumises à la règle de l'unanimité : élus, parents, enseignants, IEN et conseil départemental doivent s'accorder pour proposer une évolution.

Concernant les projets éducatifs territoriaux PEDT

45 PEDT sont actuellement en cours, portés par 62 collectivités :

- ◆ impliquant 124 communes sur 203 ayant une école (soit 61,1% des communes),
- ◆ et concernant 186 écoles sur 278 (soit 66,9% des écoles).

A noter que 17 PEDT ont été déposés pour une durée limitée à un an (sans doute, à l'époque, dans l'expectative d'informations sur la pérennité du fonds d'accompagnement).

Parmi les 62 collectivités ayant déposé un PEDT en 2014, on enregistre la ville de Lons et 6 communautés de communes (Comté de Grimont, Coteaux de la Haute Seille, Jura Nord, Pays de St Amour, Petite Montagne, Région d'Orgelet).

Parmi les villes jurassiennes, St Claude, Champagnole et Dole ont rédigé un PEDT ou disposent d'un PEDT en cours de rédaction. Des PEDT (7) ont bien été élaborés pour la totalité des 18 écoles dérogoires au décret Peillon.

Seules 8 écoles sur les 16 en décret Hamon ont rédigé un PEDT.

Les 39 PEDT déposés en 2014 sont de plus grande qualité que ceux déposés en 2013, sans doute en raison d'un canevas plus précis proposé pour la rédaction (par le groupe d'appui départemental), et d'un temps plus long accordé pour leur élaboration.

Un nombre très limité d'ajustements d'horaires scolaires (moins de 10) a été demandé depuis la rentrée 2014, mais des réflexions sont en cours pour des demandes de modification à la rentrée 2015 (sans remise en cause de l'organisation générale), signe que les comités de pilotage sont actifs, analysent le fonctionnement du projet et sont dans une démarche d'amélioration de celui-ci.

Il est indéniable que la mise en place de comités de pilotage quadripartites (représentants des élus, des parents, des enseignants, du périscolaire) favorise le dialogue et permet peu à peu aux acteurs de mieux se connaître et de mieux se comprendre. Dans une très grande majorité des situations, les enseignants soulignent la bonne qualité de leurs relations avec le personnel périscolaire.

Les principales avancées sont :

- ◆ la prise de conscience de la nécessité d'un temps de transition entre activités scolaires et périscolaires,
- ◆ l'allongement de la durée des temps d'activités périscolaires pour avoir le temps de mettre en place une réelle activité (évolution de 45 minutes à 60 minutes ou plus),
- ◆ la recherche d'une meilleure prise en charge de la sieste des plus jeunes (plus proche de l'heure de fin de déjeuner),
- ◆ la modification du regard porté par les parents et les enseignants sur les accueils de loisirs de mineurs (les ALSH ayant un réel projet éducatif et n'étant pas une simple garderie),

Les principaux obstacles à la qualité des projets sont :

- ◆ les contraintes liées aux transports scolaires,
- ◆ la nature des activités pas encore bien adaptées aux élèves de maternelle,
- ◆ le coût des activités pour les familles (grande disparité sur le territoire entre des propositions gratuites ou payantes) et pour les collectivités territoriales,
- ◆ dans certains cas, des locaux en nombre très limité

Dans les 18 écoles dérogeant au décret Peillon, 12 ont allongé le lundi (6 h) sans que cela génère de difficulté ou de fatigue spécifique chez les élèves.

Dans le prolongement des efforts accomplis depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'année 2015 ouvre une période de soutien prolongé et renforcé de l'Etat aux communes pour qu'elles puissent proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'accompagnement financier de l'Etat, d'environ 400M€ /an sera assuré pour toutes les communes ou EPCI ayant établi sur leur territoire un PEDT.

A ce jour 20 nouveaux PEDT sont arrivés à la DASDEN pour validation, l'objectif d'atteindre 100% des écoles avec PEDT pour la rentrée de janvier 2016 est en passe d'être atteint avant cette date.

4.5 - Le devoir de mémoire

L'office National des Anciens combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) intervient à l'échelon départemental au travers un service de proximité ayant en charge l'action sociale et la solidarité, l'attribution de cartes et titres, la coordination des cérémonies départementales, le soutien aux concours et expositions ainsi que l'action mémorielle.

L'année 2014 a été marquée par la première année de commémoration du centenaire de la Grande Guerre, le 70e anniversaire de la libération du territoire suite à la seconde guerre mondiale et le 60ème anniversaire de la guerre d'Indochine.

Dans le Jura, plusieurs cérémonies ont marqué l'année, comme la cérémonie d'hommage au Préfet Alfred Golliard, préfet du Jura, résistant et mort en déportation.

L'inauguration de la Chênaie du Souvenir en forêt de Chaux a également constitué un événement marquant puisqu'il a également reçu le prix Territoria 2014 au Sénat.

Une année mémorielle importante qui perdurera dans les années futures notamment par l'action du comité du centenaire et du 70ème anniversaire de la seconde guerre mondiale qui siège en Préfecture du Jura.

L'ONACVG, c'est un service de 4 personnes largement ouvert sur les problématiques du monde combattant.

En 2014 :

- ◆ Organisation d'une journée de solidarité du monde combattant avec le CODERPA
- ◆ Réception de 625 ressortissants au titre de la solidarité et du conseil
- ◆ Attribution de 190 760 € au titre de sa commission sociale au profit de ses ressortissants
- ◆ participation à la bonne organisation de 15 cérémonies mémorielles
- ◆ Instruction et attribution de 152 cartes d'anciens combattants
- ◆ Instruction et attribution de 95 titres de reconnaissance de la Nation.
- ◆ Attribution de 76 cartes de veuves d'anciens combattants
- ◆ Attribution de 8 cartes de stationnement pour handicapés
- ◆ Attribution de 4 subventions pour la réfection de monuments aux morts à hauteur de 4 737 €
- ◆ Attribution de 6 352 euros au titre de l'organisation de manifestation mémorielles
 - Concours des petits Artistes de la Mémoire concernant 9 classes primaires,
 - Concours National de la Résistance et de la Déportation,
 - Colloque « Caporal Peugeot et affaire de Joncherey »,
 - Publication « la Tosca » à Arbois,
 - Publication de 7 500 plaquettes sur la libération du Jura et de la ville de Lons le Saunier,
 - Panneaux de l'exposition AMRJ,...
- ◆ Réalisation de 42 recherches historiques et généalogiques
- ◆ Prêt de 25 expositions pour un total de 33 journées de présentation



mémoire et solidarité





5.1 - L'intercommunalité

Suite aux élections municipales de mars 2014, la composition de la commission départementale de coopération intercommunale a été renouvelée le 10 octobre 2014. Le rôle de cette commission sera stratégique dans le cadre de la prochaine révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

Par décision du 20 juin 2014, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la constitution les dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT qui permettaient l'adoption d'accords locaux entre les communes membres pour la composition du conseil communautaire d'une communauté de communes ou d'agglomération.

Lorsque le Préfet constate que le conseil municipal d'une commune membre d'un EPCI à fiscalité propre pour lequel il a arrêté la composition en fonction d'un accord local est partiellement ou intégralement renouvelé, il doit arrêter une nouvelle composition du conseil communautaire par répartition des sièges entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Parmi les 20 EPCI ayant fait l'objet d'un accord local dans le Jura, 6 ont déjà fait l'objet d'une recomposition (les communautés de communes du comté de Grimont, du pays de Salins, Haut Jura St Claude, Bresse Revermont et les communautés d'agglomération ECLA et Grand Dole).

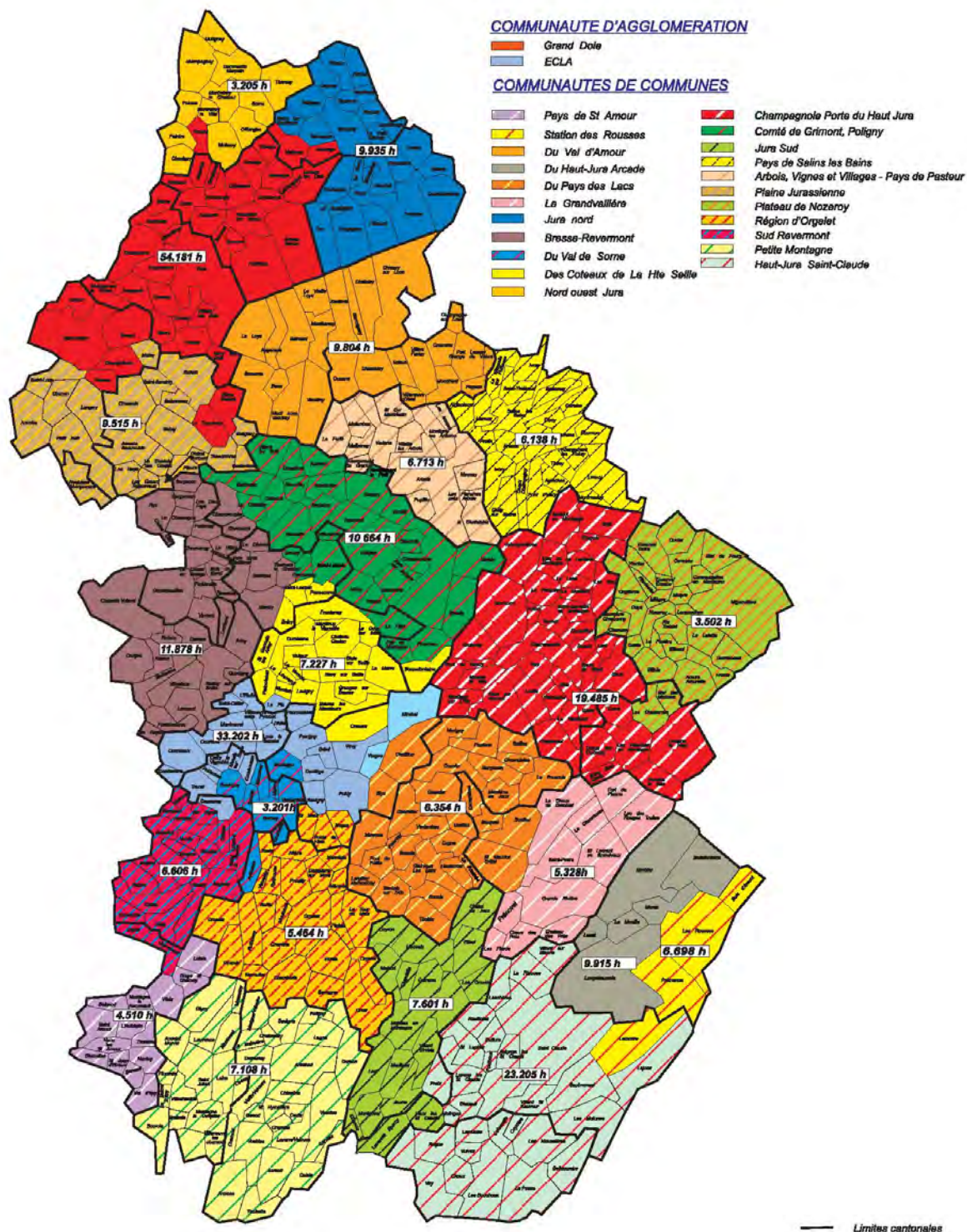
Toutefois, la loi du 9 mars 2015 autorise à nouveau l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire dans la limite de 20 % de la proportion de la population de la commune par rapport à la population globale des communes de l'EPCI concerné.

Cette possibilité est ouverte pendant un délai de 6 mois à partir de la date de promulgation de la loi si le renouvellement du conseil municipal est intervenu avant le vote de la loi, ou dans un délai de 2 mois à compter du fait générateur rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal s'il intervient après le vote de la loi. Dans certains cas, aucun accord local n'est possible compte tenu de la prise en compte des différents plafonds prévus par la loi.

Au 31 décembre 2014, le Jura compte :

- 2 communautés d'agglomération
- 22 communautés de communes
- 164 syndicats intercommunaux dont :
 - 45 syndicats scolaires
 - 39 syndicats des eaux
 - 10 syndicats d'assainissement
 - 4 syndicats d'eau et d'assainissement
 - 6 syndicats d'aménagement hydraulique
 - 12 syndicats forestiers
 - 24 syndicats mixtes fermés
 - 8 syndicats mixtes ouverts
- 16 syndicats divers

**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
A FISCALITE PROPRE DU JURA
AU 1ER JANVIER 2015**



5.2 - Le soutien financier aux collectivités locales

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La DETR, créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR). La DETR permet à l'État de soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements.

Pour le département du Jura l'enveloppe DETR pour 2014 était de 6 115 232 €.

107 dossiers ont été reçus et 80 ont été retenus, soit 74 %. Ils concernent 67 collectivités territoriales. A propos des 27 dossiers non retenus, 15 sont inéligibles, 2 sont reportés en 2015 et 10 reçus après l'utilisation complète de l'enveloppe 2014.

L'enveloppe DETR 2014 a permis un investissement de près de 24.5 millions d'euros soit un effet multiplicateur de 4.

Six axes prioritaires avaient été définis par la commission des élus pour 2014 :

1 - L'axe « Maison de santé pluridisciplinaire »

Il représente 12.82 % de l'enveloppe pour un montant de 784 000 €.

2 - L'axe « Etude de faisabilité / ingénierie territoriale »

Cet axe regroupe l'ensemble des études, « urbanisme » (1 dossier) pour un montant de 15 000 € (0.24%), Eau (4 dossiers) pour un montant de 75 825 € (1.24%), Etude faisabilité (1 dossier) pour un montant de 6 450 € (0.1%) et enfin la Loi Alur pour un montant de 1 150 € (0.1%). L'ensemble de cet axe représente 1.61 % de l'enveloppe pour un montant de 98 425 €.

3 - L'axe « Projets à vocation économique »

Celui-ci représente 1.48 % de l'enveloppe pour un montant de 90 800 €.

4 - L'axe « Bâtiments scolaires »

Il représente 28.44 % de l'enveloppe pour un montant de 1 739 140 €.

5 - L'axe « Autres bâtiments publics »

Celui-ci représente 54.78 % de l'enveloppe pour un montant de 3 349 868 € dont :

- Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine local pour un montant de 55 575 €.
- Travaux d'accessibilité et de mise aux normes en matière de sécurité pour un montant de 409 115 €

6 - L'axe « Travaux urgents de sécurité »

Il représente 0.87% de l'enveloppe pour un montant de 53 001 €

Fonds européen de développement régional (FEDER)

129 projets subventionnés en partie par du FEDER ont concerné le département du Jura sur la période du programme opérationnel 2007/2013.

Fonds Européen
de Développement Régional

Ces 129 opérations représentent un montant de 21 677 436 € répartis dans les 4 axes prioritaires. Sur les 129 opérations, 5 ont été programmés en 2014 pour un montant FEDER de 810 354 €.

Le FEDER a par exemple soutenu le projet de Construction d'un pôle de services et d'animation intergénérationnel à Crançot. Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille qui, par ce projet, vise à soutenir les services de proximité tout en donnant des facilités de vie aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Ce projet s'inscrit dans le programme en faveur du « bien vieillir sur la communauté de communes »

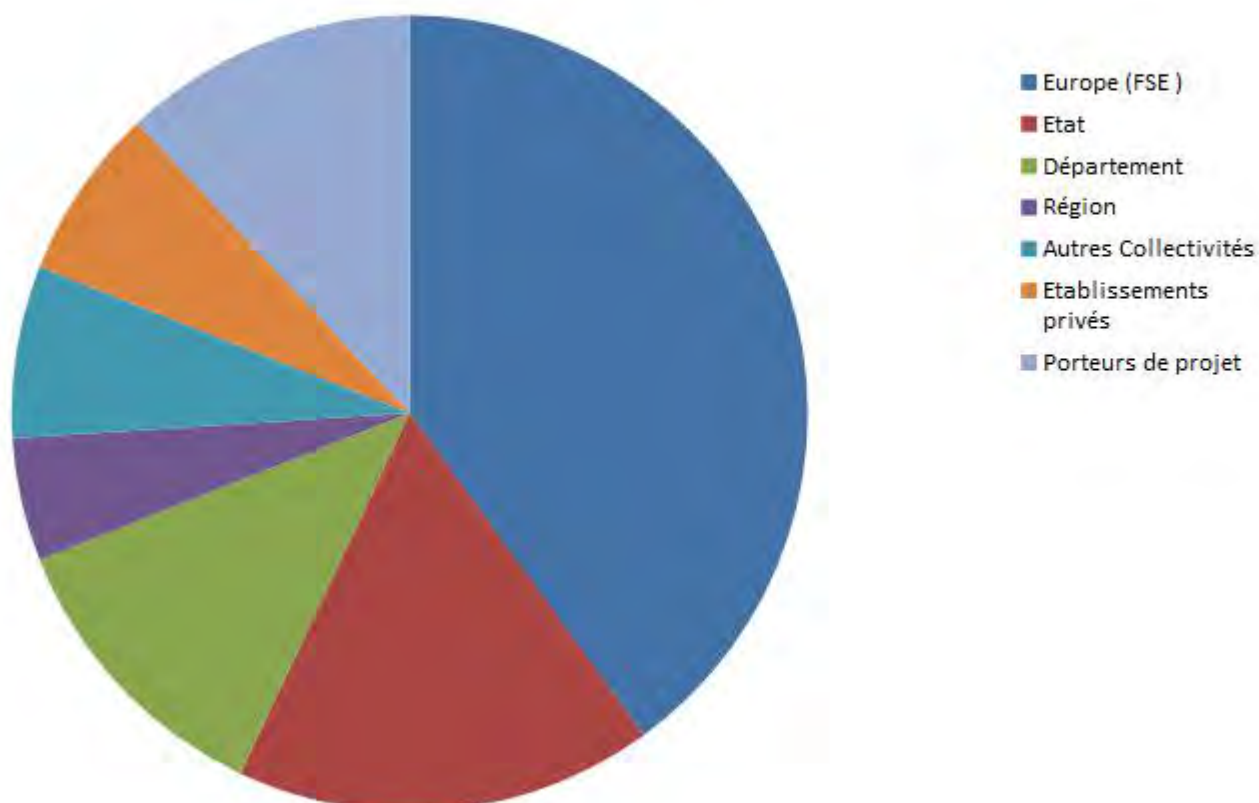
Coût total éligible de l'opération 915 000 € dont 145 000 € de FEDER.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) développement rural

	Montant engagé en 2014	Montant payé en 2014
AXE 3	2 772 514 €	12 932,74 €
GAL Pays du Revermont	1 758 380 €	176 806,32 €
GAL Pays Lédonien	1 551 968 €	291 392,49 €
GAL PNR Haut-Jura	1 988 090 €	259 948,35 €

Bilan des fonds européens 2007-2013

Part des différents financements en %



- ◆ 93 structures ont bénéficié du **Fonds Social Européen (FSE)** pendant cette période, pour un montant de
- ◆ 5 M€ sur 83 M€ dédiés à la région FRANCHE-COMTE.
- ◆ Les projets concernent essentiellement des actions :
- ◆ de coordination des acteurs de l'emploi (Maison de l'Emploi LONS CHAMPAGNOLE et Maison de l'Emploi «CITE HAUT-JURA»);
- ◆ d'accompagnement des politiques de l'Etat qui visent les publics en difficultés particulières d'insertion (structures d'insertions par l'activité économique, illettrisme, travailleurs handicapés, détenus, habitants des zones urbaines sensibles) ;
- ◆ de mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion (Dispositif Local d'Accompagnement).
- ◆ Les bénéficiaires des projets présentent les profils suivants :
- ◆ 67% sont d'un niveau de qualification V ou inférieur à V,
- ◆ 59% sont des demandeurs d'emploi,
- ◆ 51% sont des femmes,
- ◆ 36% sont des jeunes de moins de 25 ans,
- ◆ 21% sont des actifs occupés,
- ◆ 4% sont des seniors de 55 ans et plus.
- ◆ Le FSE représente 40 % du financement des dossiers, et les principaux co financeurs sont l'Etat pour 17 %, le département pour 12 %, la Région pour 5 %, les autres établissements publics (collectivités territoriales) pour 7 %, les établissements privés pour 7 % et les porteurs de projets interviennent sur leurs fonds propres à hauteur de 12 %.

Pôle d'excellence rurale (PER) – 2ème génération

2 projets de Pôle d'excellence rurale pour le département du Jura ont été sélectionnés à l'occasion de la 2ème vague de labellisation des PER par décret le 25 août 2011.

Le premier projet concerne « Les services du bien vieillir en milieu rural » porté par le Syndicat mixte SCOT du Pays Lédonien. Il répond à l'enjeu « répondre aux besoins des populations dans le domaine des services au public en fonction de l'évolution des territoires ». Il développe une nouvelle approche du vieillissement dans les territoires. 6 opérations composent ce projet avec un pôle d'animation et de services à Crançot, création d'un espace accueil, de services et d'animation à Saint Amour, un espace dédié à l'accueil, l'animation et les services à Macornay, un pôle de services et d'animation à Commenailles, la création d'un accueil de jour à Cousance et un espace de rencontre entre étudiants et personnes âgées au Lycée Agricole de Mancy à Lons le Saunier. Le coût total pour ce PER est de 4 031 834 € dont une partie prise par le FMM soit 1 124 623 €.

L'ensemble de ces opérations sont en cours de réalisation avec un certain nombre d'acomptes déjà versés.

Le deuxième projet concerne « Cascades du Hérisson : mise en sécurité et valorisation de l'accueil » porté par la Communauté de Communes du Pays des Lacs. Ce projet s'inscrit dans la politique de développement touristique et par conséquent économique du territoire et de valorisation du site particulier que constituent les cascades du Hérisson. 8 opérations composent ce projet avec une restauration d'un chemin de grande randonnée, une refonte du système de balisage, un nouveau système de contribution payante, une requalification paysagère, un renouvellement scénographique, un accueil des personnes à mobilité réduite et une mise en valeur d'un site en ruine. Le coût total pour ce PER est de 2 176 000 € dont une partie prise par le FMM soit 1 088 000 €.

L'ensemble de ces opérations sont en cours de réalisation avec un certain nombre d'acomptes déjà versés.

Sur l'année 2014, 278 435 € versés suite à des demandes d'acompte et/ou de solde pour l'ensemble des 2 PER du département.

Synthèse des concours financiers accordés aux collectivités

CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES			
AIDES AU FONCTIONNEMENT	2013	2014	Évolution en %
DGF des communes (1)	51 506 323	49 558 631	
DGF des EPCI (dotation interco et dotation compensation)	21 477 037	21 028 976	
DGF Département	54 383 689	52 873 670	
DNP - Dotation Nationale de Péréquation	1 690 439	1 797 515	
DSI - Dotation spéciale instituteurs	16 848	14 040	
DEL - Dotation élu local	1 244 665	1 259 560	
Sous-total	130 319 001	126 532 382	-2,91

AIDES A L'INVESTISSEMENT	2013	2014	Évolution en %
DETR	5 859 463	6 115 232	
DGE des départements	1 808 292	1 164 004	
FNADT- Fonds national d'Aménagement de Développement du Territoire	578 016	800 474	
FNADT Massif	874 029	599 404	
TDIL - Réserves parlementaires	708 081	1 024 826	
Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0	0	
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA	19 284 409	22 144 591	
Produit des amendes de police (sécurité routière) + radars automatiques	1 517 805	1 571 515	
compte d'affectation spécial "Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale" (FACE)	3 760 000	3 760 000	
Sous-total	34 390 095	37 180 046	8,11

FINANCEMENT DES ACCROISSEMENTS DE CHARGE RESULTANT DES TRANSFERTS DE COMPETENCE	2013	2014	Évolution en %
DDEC - Dotation Départementale d'Équipement des Collèges	1 259 991	1 259 991	
DGD du département - Dotation Générale de Décentralisation	1 691 691	1 691 691	
DGD assurances -Dotation Générale de Décentralisation	0	0	
DGD urbanisme -Dotation Générale de Décentralisation	172 360	172 360	
DGD Aéroports -Dotation Générale de Décentralisation	19 422	19 422	
DGD transport urbain - Dotation Générale de Décentralisation	24 757	24 757	
Dotation titres sécurisés	80 480	80 480	
FMDI -Fonds Compensation pour l'Insertion	1 494 457	1 494 457	
TIPP (Compensation RMI - RSA)	9 214 411	9 214 411	
Sous-total	13 957 769	13 957 769	0,00

FONDS DE PEREQUATION	2013	2014	Évolution en %
FDPTP - Fonds Départemental de PéréquationTaxe Professionnelle	3 606 823	3 608 823	
Fonds de péréquation des taxes additionnelles à des droits	3 229 759	3 229 759	
DMTO - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements reversé au département du Jura	2 620 674	2 620 674	
FSD - Fonds de solidarité en faveur des départements	0	731 034	
FDACR - Fonds Départemental d'Adaptation au commerce rural	0		
FNGIR - Fonds national de garantie individuel des ressources	8 189 397	8 189 397	
FPIC - Fonds de péréquation intercommunale (2)	1 112 633	1 112 633	
Sous-total	18 759 286	19 490 320	3,90

COMPENSATION DES EXONERATIONS	2013	2014	Évolution en %
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	9 372 304	9 372 304	
Allocations compensatrices 4 taxes versées aux collectivités	12 737 101	12 737 101	
Sous-total	22 109 405	22 109 405	0,00

TOTAL GENERAL	219 535 556	219 269 922	-0,12
----------------------	--------------------	--------------------	--------------

(1) La **DGF** des communes comprend : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale, la dotation touristique(

2) **FPIC** - La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour les reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés.

5.3 - La politique de soutien aux centres bourgs (Salins-les-Bains)

L'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt national pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation de centres bourgs. La candidature de la commune de SALINS-les-BAINS a été retenue comme 53 autres villes de métropole et d'outre-mer parmi 300 dossiers présentés.

L'État accompagnera financièrement la revitalisation du centre bourg de SALINS-les-BAINS par le biais d'aide en ingénierie au titre fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), une convention d'un montant de 310 625 € a été signée le 30 décembre 2014 et d'aide à la réhabilitation de logements soutenue par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) . Une convention sera signée fin 2015 pour une durée de 6 ans.

Pour les communes des Rousses et de Morez, candidates mais non retenues, l'Etat accompagnera les programmes de développement de ces collectivités dans le cadre des politiques de droit commun.

5.4 - La transition écologique et énergétique

Les milieux naturels, la biodiversité et la protection du paysage

Renouvellement des lieutenants de louveterie pour la période 2015-2021



Les lieutenants de louveterie sont des personnes privées, collaborateurs bénévoles de l'administration. Ils sont nommés par le préfet et concourent, sous son autorité, à la régulation et à la destruction des espèces de la faune sauvage susceptibles d'occasionner des dégâts.

Ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse.

Ils sont des conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage et dirigent les chasses et battues administratives ordonnées par le préfet, dont ils assurent la responsabilité technique.

Régulièrement amené à encadrer des opérations de destruction, le lieutenant de louveterie doit disposer de compétences cynégétiques affirmées et des capacités nécessaires pour organiser et encadrer les actions de terrain.

En outre, il doit être apte au commandement et à la négociation, notamment dans le cadre de battues où le nombre de chasseurs mobilisés peut être important. Il doit avoir la disponibilité et les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.

Les lieutenants de louveterie sont nommés pour une durée de 5 ans.

En 2014, les lieutenants de louveterie ont été renouvelés pour la période 2015-2019.

Le Jura compte 21 lieutenants de louveterie.

Cormorans : expérimentation d'un dispositif de protection par filets des étangs piscicoles de la Bresse Jurassienne

Le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est une espèce protégée. Sa régulation est toutefois rendue possible en application de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, considérant qu'il n'existe pas d'autre moyen de prévenir les dégâts dus à cette espèce.



Les arrêtés ministériels du 25 octobre et du 26 novembre 2010 fixent les conditions et limites dans lesquelles des dérogations peuvent être accordées par les préfets, dans les deux cas suivants :

- ◆ pour prévenir des dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels ;
- ◆ pour prévenir les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour des populations de poissons menacées.

La problématique des dégâts est régulièrement évoquée lors des réunions de l'instance départementale de suivi du grand cormoran.

Face au constat dont font état les différents intervenants de cette instance, à savoir les difficultés économiques et efficacité relative des mesures de protection ainsi que la non-satisfaction de la politique de tirs ; les services de l'État ont recherché des moyens de protection mis en œuvre dans d'autres départements.

A ainsi été proposé lors d'une réunion technique, qui s'est tenue le 4 juillet 2013, la mise en place d'un dispositif expérimental de protection des étangs. Ce dispositif consiste à poser des filets sur des étangs en exploitation. Un protocole expérimental a été rédigé et est actuellement testé sur 5 étangs de la Bresse jurassienne. Le suivi est assuré par les pisciculteurs de manière encadrée via le remplissage d'une plaquette et analysé en comité de gestion cormorans.

Le loup

La présence du loup dans le massif du Jura reste pour l'instant sporadique. Néanmoins, pour la deuxième année consécutive, le Jura connaît des attaques. A l'automne 2014 une série d'attaques a eu lieu sur une exploitation d'Arthenas. Lors de cet épisode et en concertation avec la profession agricole, l'Etat s'est fortement investi pour accompagner l'éleveur afin de réduire la vulnérabilité de son élevage et de faciliter la mise en place de mesures de protection et de prévention des dommages.

Plusieurs arrêtés autorisant des tirs d'effarouchement ont également été pris par le préfet entre le 13 octobre et le 3 novembre, ce qui a nécessité une mobilisation importante des agents de l'Etat.



Révision du schéma directeur et d'aménagement des eaux du bassin Rhône méditerranée

Élaboration du SDAGE 2016-2021

Pour répondre aux ambitions de la Directive Cadre sur l'Eau, une logique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques a été mise en place par le législateur. Ainsi chacun des grands bassins hydrographiques est couvert par Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, document de planification décentralisé, instauré par la loi du 3 janvier 1992. Le SDAGE bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau induit, après l'élaboration du premier plan de gestion (Schéma 2010-2015) et du premier programme de mesure qui l'accompagne, deux révisions à 6 ans d'intervalle de ces documents pour les ajuster et atteindre les objectifs fixés par la directive.

Les travaux préparatoires à l'élaboration du programme de mesures pour la période 2016-2021 ont démarré dès le début de l'année 2013. Une analyse conjointe sur les risques de non atteinte des objectifs environnementaux a été réalisée en comité permanent eau de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature le 10 avril 2013. Des réunions préparatoires inter-services organisées à l'échelle des différents sous bassins versants du département ont ensuite été organisées dès l'automne sous-forme de petits cercles associant les services de l'Etat et l'agence de l'eau ainsi que les animateurs des contrats de rivière puis de grands cercles, élargis à tous les acteurs de l'eau : élus, syndicats, organisations professionnelles, associations environnementales, entreprises, bureaux d'études, fédérations de pêche,...

Ces réunions se sont terminées au printemps 2014.

Le projet de nouveau SDAGE est actuellement soumis à consultation des services et du public.

5.5 - Le développement et l'aménagement durable

La DDT du Jura a organisé en partenariat avec l'AMJ 4 réunions territoriales pour présenter les dispositions de la loi ALUR, le 27 mars 2014 et ses conséquences.

12 réunions ont ensuite eu lieu en communautés de communes ou d'agglomération devant le conseil communautaire pour affiner les conséquences de la loi ALUR sur leur périmètre.

L'État accompagne les collectivités dans l'élaboration des ScoT et PLUi sur les périmètres suivants :

- ◆ extension et révision du SCoT du Pays Lédonien avec élaboration de la note d'enjeux de l'État,
- ◆ élaboration du ScoT du Haut-Jura,
- ◆ élaboration du PLUi du Val d'Amour.

La préservation et la valorisation du patrimoine

Patrimoine immobilier et mobilier :

conservation des monuments historiques, exemples de restauration en 2014

Périmètres de protection modifiés (PPM) – périmètres de protection adaptés (PPA) :

L'activité de l'unité territoriale de l'architecture et du patrimoine couvre une vaste gamme d'interventions. La délivrance d'avis sur les autorisations d'urbanisme constitue une part essentielle de ces missions. C'est notamment le cas aux abords des quelque 425 monuments historiques que compte le département.

L'article L621-30 du Code du patrimoine définit un périmètre de protection, autour des chaque monument historique, mesuré comme une aire située à 500 mètres du contour du monument. Cet espace protégé peut-être redéfini, sur la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, ceci de façon à désigner « *des ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement d'un monument historique pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité* ».

La procédure peut être de la compétence de l'État ou mise en place dans le cadre de l'élaboration, la modification ou la révision d'un document d'urbanisme, le périmètre modifié ayant le statut de servitude d'utilité publique.

Dans le Jura, 9 périmètres de protection modifiés ont été proposés et validés en 2014 : 4 en procédure État et 5 en procédure conjointe avec un plan local d'urbanisme (PLU).

Ceci porte à 29 le nombre de PPM et PPA validés dans le département.

Exemple : périmètre de protection modifié de Chemilla et de Saint Hymetière



CHEMILLA : Croix en pierre
(Cl. MH : 6 mars 1897 et 5 juin 1907)



SAINT-HYMETIERE : Eglise
(Cl. MH : 22 octobre 1913)



Les énergies renouvelables

Eolien

Le dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc de 9 éoliennes sur la commune de CHAMOLE déposé fin 2013 a été instruit en 2014 par la DREAL. L'enquête publique s'est déroulée en mai 2014. Le porteur de projet a déposé fin de l'année un dossier modificatif pour limiter le parc à 6 éoliennes d'une puissance supérieure, du fait des évolutions technologiques.

Biomasse

Un dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'une unité industrielle de méthanisation sur la commune de BREVANS a été déposé le 26 mai 2014. Cette installation a vocation à transformer des déchets agricoles produits localement en bio-méthane valorisé dans le réseau de distribution de gaz ou par cogénération. C'est le premier dossier d'autorisation unique du Jura (regroupant l'autorisation « installation classée » et le permis de construire dans une même procédure). La Franche-Comté a, en effet, été retenue comme région pilote pour l'expérimentation de cette procédure d'autorisation unique, dans un objectif de simplification administrative.

D'autres projets de méthanisation (agricoles ou industriels) sont en cours d'étude entre les porteurs de projets, les financeurs et les services de l'État.



6.1 - Le renouvellement du label QUALIPREF

Le renouvellement du label Qualipref 2 : la reconnaissance de la qualité de service offert

Renforcer l'accessibilité aux services et à l'information administrative, garantir une homogénéité de processus et augmenter l'offre de services numériques sont des objectifs inscrits dans le programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS) du ministère de l'Intérieur. Pour y répondre, la préfecture du Jura s'est notamment engagée dans une démarche qualité et a obtenu le renouvellement de son label Qualipref 2 le 24 juin 2014. L'investissement et le professionnalisme de l'ensemble des agents ont ainsi été de nouveau consacrés.



Le respect des engagements Qualipref en chiffres :

- ◆ 99,6 % des courriels reçus sur la boîte fonctionnelle générale prefecture@jura.gouv.fr ont été traités dans un délai de 5 jours ouvrés, soit **1644 courriels sur 1651**.
- ◆ **0,15 %** seulement d'appels perdus au standard pour un objectif national fixé à - 10 %
- ◆ **85 % des appels pris en charge en moins de 5 sonneries** pour un objectif national fixé à 75 %.

Quelques actions initiées dans le cadre de Qualipref :

- ◆ Réalisation d'une **enquête de satisfaction** auprès des usagers de la préfecture du Jura, en partenariat avec les élèves du lycée Montciel. Il ressort des 450 questionnaires recueillis un taux de satisfaction général de **93 %**.
- ◆ Recueil des **suggestions et réclamations** des usagers par courrier postal, courriel ou fiche prévue à cet effet disponible à l'accueil général du site. Les 16 formulaires ont reçu une réponse dans les 15 jours impartis. Puisque offrir un service de qualité est une des priorités de la préfecture, il a été, dans la mesure du possible, tenu compte de ces contributions pour s'améliorer.
- ◆ Organisation d'un **comité local des usagers** (CLU) réunissant représentants de l'association des maires et des présidents de communauté du Jura, des secrétaires de mairie du Jura, de l'union départementale des associations familiales du Jura, de l'association des paralysés de France, de la fédération nationale de artisans de l'automobile et UFC – Que Choisir.
- ◆ **Mise en œuvre d'actions phare** : instauration d'un gestionnaire de file d'attente (GFA), révision de la procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite, envoi de SMS pour informer les usagers de la réception de leur permis de conduire en préfecture, mise à disposition des usagers d'un distributeur de boissons et de friandises, création de groupes de travail pour l'amélioration de l'accueil téléphonique et configuration du site internet ...

Grâce à ces bons indicateurs et à ces actions, la préfecture a décroché la 13^{ème} place du baromètre de l'accueil du public en préfecture (139 sites ont été évalués : 96 préfectures et 43 sous préfectures).

Elle améliore ainsi pour la 4ème année consécutive son classement à ce baromètre établi par la direction centrale de la modernisation et de l'action territoriale. Cet honorable classement témoigne de l'engagement de chacun, du souci de la qualité de service offert quel que soit le canal de contact avec l'utilisateur. En effet, ce classement est le fruit tant d'appels téléphoniques, de courriers, de courriels que de visites mystères.

Le contrôle de gestion : une activité au service de la qualité

Le contrôle de gestion est un outil précieux pour piloter une organisation. Les indicateurs mis en place révèlent aussi bien les dysfonctionnements que les atouts d'une structure. Parmi les nombreux indicateurs suivis, trois sont particulièrement représentatifs de la qualité de service dans le Jura :

- ◆ **23 mn** en moyenne pour traiter une demande relative aux cartes grises (temps calculé dès la prise du ticket jusqu'à la fin de l'entretien). Le Jura obtient le meilleur résultat de la région Franche-Comté sur cet indicateur et se place à la 31ème place au niveau national. L'objectif national est de 45 mn maximum.
- ◆ **14 jours** en moyenne pour traiter une demande de renouvellement de titre de séjour. Meilleur résultat de la région Franche-Comté et 7ème place au niveau national. L'objectif national est de 30 jours.
- ◆ **Meilleur taux de conseil aux collectivités territoriales de la région.** Le Jura est classé 27ème en la matière au niveau national.

6.2 - La dématérialisation progressive des démarches et de l'information des usagers

La dématérialisation progressive des démarches et de l'information des usagers

Les avantages de la dématérialisation :

- ◆ rapide : gain de temps (pas de trajet, pas d'attente au guichet),
- ◆ efficace : réception d'un récépissé dans les 24 heures / traitement administratif accéléré,
- ◆ accessible 24h/24,
- ◆ pratique : suivi de l'avancement du dossier ,
- ◆ sécurisée : espace de stockage de données personnalisé et sécurisé,
- ◆ écologique : une démarche eco-responsable (pas d'impression de papier, pas d'encre, pas de moyen de transport),

Actes

Un nombre croissant de collectivités territoriales transmettent leurs actes soumis au contrôle de légalité par le programme ACTES (aides au contrôle de légalité dématérialisé des actes administratifs). Outre les avantages de la dématérialisation, ce système présente l'intérêt d'accélérer le caractère exécutoire des actes en délivrant un accusé de réception automatique.

211 collectivités raccordées à ACTES à la fin de 2014 (+ 73 par rapport à 2013, soit +35 %)

Association 100 % en ligne

Les 10600 associations du département du Jura constituent un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités. Les membres statutairement autorisés à créer une association, en modifier le statut et la dissoudre, peuvent depuis novembre 2014 réaliser l'ensemble de ces démarches de manière totalement dématérialisée à partir de leur compte en ligne sur : <https://compteasso.service-public.fr>.

La dématérialisation de l'information des usagers

Afin de s'adapter à l'évolution des pratiques des usagers, l'État est de plus en plus présent sur internet et les réseaux sociaux, tant au niveau national que départemental. Depuis 2012, un site internet départemental unique pour l'ensemble des services de l'État a été mis en place (www.jura.gouv.fr). Cette unicité améliore la lisibilité et la cohérence de l'État dans le département. Plus généralement, être présent sur le Web permet à l'État d'élaborer sa propre communication, d'être en interaction avec les citoyens et de mettre à disposition 24H/24 les informations utiles pour accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives.

En 2014, 23 communiqués, points ou conférences de presse ont été relayés chaque mois par le biais du site internet départemental de l'Etat dans le Jura (IDE).

Parallèlement, d'importantes réflexions ont été menées pour instaurer dès janvier 2015 un compte Twitter des services de l'Etat.

6.3 - L'organisation des élections municipales 2014

Organisation du scrutin

Le département du Jura, caractérisé par une forte densité communale avec 544 communes dont 502 communes de moins de 1 000 habitants, est très directement impacté par toute évolution réglementaire concernant l'organisation du scrutin municipal. La mise en œuvre de l'obligation de candidature pour l'ensemble des communes a constitué un défi organisationnel pour la préfecture du Jura en l'absence d'estimation précise du nombre total de candidats et du rythme des déclarations.

Recueil des candidatures

Le recueil des candidatures a été réalisé en préfecture et dans les deux sous-préfectures durant une période, harmonisée au niveau régional, de près de trois semaines, soit du lundi 17 février au jeudi 6 mars avec une ouverture exceptionnelle samedi 1^{er} mars et une ouverture tardive mercredi 5 mars jusqu'à 22h00. L'organisation de l'accueil et du recueil des candidatures a nécessité le recrutement de 18 vacataires pendant un mois soit un équivalent de 72 semaines vacataires. En outre, une quinzaine d'agents volontaires ont été formés au recueil de candidature pour renforcer l'équipe dédiée en cas de forte affluence.

Par ailleurs, une plateforme téléphonique interdépartementale a été installée en préfecture du Jura afin de répondre aux questions pratiques relatives à la déclaration de candidature au profit de l'ensemble des candidats des départements de la région.

Avant le premier tour, 8 281 candidatures ont été recueillies pour 6 108 sièges à pourvoir, soit un ratio de 1,3 candidat par siège. Le flux des candidatures a été régulier durant la période de dépôt avec des affluences supérieures les 17 février, 3 mars et 6 mars, sans que cela n'entraîne de temps d'attente significatif, ni ne nécessite la mobilisation de l'équipe de renfort.

La plateforme téléphonique dédiée a reçu environ 700 appels durant son activation, dont la moitié a nécessité un transfert vers le bureau des élections du département compétent en raison de la nature juridique de la question.

Au terme de la période de recueil des candidatures pour les communes de moins de 1 000 habitants :

- ◆ trois communes n'avaient aucun candidat déclaré ;
- ◆ huit communes disposaient de moins de candidats que de sièges à pourvoir.

Entre les deux tours, les candidatures enregistrées ont permis la réalisation d'un second tour dans les trois communes sans candidat au premier tour. S'agissant des communes de plus de 1 000 habitants, plus d'un tiers des communes, soit 16 sur 42, ne disposait que d'une seule liste.

Soirées électorales

Le recueil des résultats, fortement simplifié par l'enregistrement préalable des candidatures dans l'application *Élections*, n'a pas connu de difficultés particulières, en dehors d'une clôture tardive lors du premier tour (03h00) en raison d'un délai de dépouillement excessif dans quelques communes du département.

Indicateurs quantitatifs

Nombre de votes par procuration sur les deux tours de scrutin : 4 453

Formulaires disponibles en préfecture : 18 500 volets de procuration.

Mise en œuvre d'une réglementation qui oblige de faire une déclaration patrimoniale et d'intérêts pour un certain nombre d'élus concernés.